



Comité de Bassin

Séance plénière du 13 février 2024

PROCÈS-VERBAL

Diffusion :

- Monsieur le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité) (1 ex.)
- Madame et Messieurs les Préfets des régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

Sommaire

1. Liste de diffusion	1
2. Ordre du jour.....	4
3. Procès-verbal.....	5
4. Liste émargement	37



Comité de bassin Séance plénière

Mardi 13 février 2024
de 10h à 13h

(en présentiel uniquement)

(Espace Saint Euverte, 9 boulevard Saint-Euverte, 45000 Orléans)

Ordre du jour

INSTANCES

1. Élection du président ou de la présidente du comité de bassin..... D
2. Élection des vice-présidents ou vice-présidentes du comité de bassin..... D
3. Élection des présidents et des présidentes des commissions permanentes et territoriales du comité de bassin D
4. Élection au comité de gestion des réservoirs de Naussac et de Villerest et des étiages sévères du comité de bassin D
5. Commission Communication et action internationale I
 - Point d'information

PROGRAMME

1. Relèvement de la maquette financière du 11^e programme d'intervention D
 - Avis conforme du comité de bassin
2. Élaboration du 12^e programme d'intervention..... I

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. GUTTON :

Je vous remercie de prendre place dans l'amphithéâtre pour que les travaux du comité de bassin puissent commencer. Vous pouvez vous connecter à Provote. En effet, nous allons commencer par toute une série de votes. L'outil Provote est devenu notre outil unique de vote. Vous pouvez reprendre le lien Provote que vous avez dû recevoir à nouveau ce matin.

Je passe la parole à M. Vendrot pour cette élection du président du comité de bassin. M. Vendrot étant votre doyen d'âge, il va lui revenir d'ouvrir la séance. Je ferai ensuite l'appel, ce qui laissera à chacun le temps de faire les opérations de préparation Provote.

M. VENDROT :

Merci M. le Directeur. Depuis 80 ans, je suis intimement lié à l'eau, sur l'eau, dans l'eau, à côté de l'eau. Depuis 55 ans, je travaille au sein des services de l'Etat et du milieu associatif. C'est pourquoi cela me touche énormément d'être aujourd'hui président du comité de bassin. C'est un honneur pour moi.

[Applaudissements]

Dans un premier temps, je suis chargé d'accueillir Mme la Préfète. Bonjour, Mme la Préfète. Je salue également Mme Le Feur, députée du Finistère, et M. Pointereau, sénateur du Cher. Puis, je salue l'ensemble des participants. J'ouvre la séance.

M. GUTTON :

Merci beaucoup, M. Vendrot. Je rappelle le déroulement de la séance. Ce comité de bassin va être consacré aux élections puisqu'à mi-parcours des comités de bassin, il est prévu un renouvellement possible des présidences. De la même façon, au mois de mars, nous aurons le renouvellement des présidents ou présidentes des commissions du conseil d'administration.

Puis, nous aurons un échange sur le fonctionnement de la commission Communication et action internationale.

Il est prévu ensuite que nous revenions sur la préparation du 12^e programme d'intervention et le relèvement du plafond de dépenses du 11^e programme pour l'année 2024.

M. Gutton procède à l'appel.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT OU DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Point « instances » n°1 de l'ordre du jour

M. GUTTON :

Nous allons procéder à l'élection du président ou de la présidente du comité de bassin. Pour l'instant, l'agence a reçu la seule candidature de M. Burlot.

Vous avez reçu, hier soir, la liste des candidatures pour l'ensemble des postes. Nous reprendrons au fur et à mesure les candidatures complémentaires que nous avons reçues tardivement hier soir.

Y a-t-il d'autres candidatures que celle de M. Burlot ? Je n'en vois pas, donc il convient, M. le Président, que nous procédions au vote. Il s'agit de l'élection du président ou de la présidente du comité de bassin – toutefois, comme nous n'avons qu'un seul candidat, ce sera le président du comité de bassin – pour un mandat de trois ans jusqu'à fin 2026 au moment du renouvellement complet du comité de bassin.

Sont éligibles les membres du collège des parlementaires et les personnalités qualifiées. Vote l'ensemble des membres du comité de bassin, à l'exception des représentants de l'Etat.

M. VENDROT :

Je vous propose de passer au vote sur Provote pour le premier tour, avec un candidat : M. Burlot.

Je vous propose de clôturer le vote, sachant que quatre personnes n'ont pas pu voter par Provote ; elles seront donc à rajouter. Ces quatre personnes votent pour.

- *Election à la présidence du comité de bassin Loire-Bretagne.*
- **M. Thierry Burlot est élu à la majorité (112 voix pour, 12 votes blancs).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-01 du 13 février 2024.

M. le Président :

Merci à notre doyen, M. Vendrot, merci de votre confiance.

Nous allons fêter les 60 ans de la loi sur l'eau dans quelques mois puisque la loi sur l'eau date du 16 décembre 1964. C'est cette loi qui a créé cette démocratie participative de l'eau, ces agences de l'eau et ce financement un peu spécifique et envié qui nous permet d'exercer cette compétence aujourd'hui.

C'est bien de revenir aux fondamentaux parce que l'esprit de la loi, c'est de permettre de définir collectivement une ambition autour de ce bien commun.

Aujourd'hui, plus que jamais, nous avons besoin de nous réconcilier autour de ces sujets. Nous avons besoin de nous comprendre. Nous avons besoin d'ambitions communes. Ce comité de bassin a une importance considérable. C'est l'une des rares instances en France où les services de l'Etat, les agriculteurs, les industriels, les élus locaux, les associations, les consommateurs, ensemble, ont la responsabilité d'écrire une ambition collective autour de l'eau. Vous rendez-vous compte ? La structure existe, c'est ce comité de bassin et c'est ce comité de bassin qu'il faut faire vivre.

Au moment d'être réélu à la présidence de ce comité de bassin, je mesure cette responsabilité. Je vous assure que je ferai tout pour que cette démocratie de l'eau soit vivante, respectueuse et écoutée. Nous ne ferons pas les uns sans les autres. Nous ne ferons pas les uns contre les autres.

Cette loi sur l'eau a non seulement permis cette démocratie participative mais est également inscrit dans la loi ce système de redevance, l'eau paie l'eau, alimenté par des contributions de tous les acteurs pour financer cette politique.

Aujourd'hui, consommateurs, collectivités, industriels, agriculteurs, pêcheurs contribuent au financement des redevances : j'apporte ma contribution à une caisse commune qui va définir, collectivement, comment nous allons la dépenser, avec l'idée de nous regrouper pour nous fixer un cap en commun. Chacun contribue, chacun paie et cette contribution permet cette ambition collective. Surtout, n'oublions pas cela.

On peut imaginer de faire chacun dans son coin mais ce sera inévitablement les uns contre les autres parce qu'il va falloir, de toute façon, plus que jamais, partager. Partager, c'est se comprendre. Gardons ce collectif au moment où notre pays a traversé, traverse encore, des difficultés dans le monde agricole. Ces manifestations, que nous avons tous vécues dans nos territoires, nous rappellent la détresse du monde agricole. Je crois qu'il faut le dire, notamment au regard des revenus de ces métiers difficiles et ô combien essentiels pour la nation.

Je veux apporter toute la solidarité du comité de bassin en direction du monde agricole, notamment sur la question des rémunérations. Cependant, ne mélangeons pas tout. Cela n'autorise pas à sacrifier la question environnementale. Surtout pas ! Ce serait la plus grande erreur que nous ferions tous collectivement. Nous avons besoin d'économie mais nous avons aussi besoin d'écologie. Encore une fois, nous ne ferons pas les uns contre les autres.

Je note d'ailleurs que nos responsables agricoles, notamment ceux qui siègent au comité de bassin, ont toujours été dans la co-construction. Je note d'ailleurs, lorsque je regarde les

revendications au niveau national de certains – je prends l'exemple des zones humides pour avoir suivi ce dossier notamment en Bretagne – que le travail est fait. Il a été fait avec la profession et pas contre eux. Arrêtons d'agiter des épouvantails. Nous savons faire. Nous savons coconstruire.

J'ai failli vous lire ce matin le programme d'intervention de la chambre régionale d'agriculture de Bretagne sur la question de l'eau. J'ai failli vous envoyer le programme. Je vous assure que tout est dedans, y compris les études Hydrologie Milieux Usage Climat (HMUC).

Il faut que nous réfléchissions collectivement. Vouloir opposer les uns aux autres, c'est très mauvais. Je voudrais avoir une pensée pour nos amis de la délégation de l'agence de l'eau de Clermont-Ferrand qui ont subi une agression absolument épouvantable. Ce sont nos biens communs. S'attaquer à des fonctionnaires en charge d'une politique publique de l'eau, franchement, ce n'est pas ainsi que nous allons y arriver.

Encore une fois, ne mélangeons pas tout. La situation est délicate. Vous avez vu les annonces qui ont été faites, notamment d'une pause sur la question des produits phytosanitaires. J'ai eu l'occasion d'en discuter directement avec le ministre concerné. Il s'agit bien d'une pause. Chacun avait compris que sur cette question comme sur d'autres, on ne pouvait pas reculer. On n'a pas le droit de reculer. La question de l'application des normes est posée. Celle de la simplification est posée également. Toutefois, cela ne change pas la trajectoire. Cela ne peut pas la changer.

La difficulté du moment, c'est qu'il nous faut parler d'une politique de l'eau aujourd'hui, mais avec la nécessité absolue d'anticiper ce qui va se passer demain, c'est-à-dire moins d'eau pour nos territoires, donc plus de partage, plus de solidarité entre les acteurs, plus d'écoute et d'attention entre nous. Notre force réside dans notre capacité à faire ensemble. Si nous, on ne fait pas ensemble, personne ne le fera. Notre responsabilité ici est majeure. Comprendre l'agriculture, comprendre l'industrie, comprendre l'énergie, comprendre la biodiversité, comprendre la question centrale de la santé publique, tout cela est de notre responsabilité.

Voilà ce que je voulais vous dire, en vous remerciant une nouvelle fois de votre confiance. Sachez que je ferai tout pour mettre en mouvement cette démocratie participative de l'eau et que c'est collectivement que nous devons réussir. Je vous remercie.

[Applaudissements]

Mme BROCAS, préfète coordonnatrice de bassin :

M. le Président du comité de bassin, chers vous tous, en tant que présidente du conseil d'administration, je voudrais d'abord vous présenter cher Thierry Burlot, mes félicitations pour cette belle élection, élection qui a recueilli une pétition tout à fait majoritaire et massive.

Je vous remercie aussi pour vos mots. Je pense que je n'y changerai rien. Je n'en renierai aucun, notamment sur la nécessité en effet de se comprendre, de s'écouter, de chercher des solutions communes, de porter une volonté politique de solidarité et de chercher des solutions pour que cette ressource fragile puisse continuer à irriguer nos vies, quelle que soit notre place dans cette société.

Je m'associe aussi à vos mots pour apporter au délégué territorial et aux représentants du personnel de la délégation territoriale Allier-Loire amont l'expression et le témoignage de notre solidarité à nous, services de l'Etat et conseil d'administration.

J'ai passé beaucoup de temps avec les agriculteurs comme tous mes collègues préfets ces derniers temps. C'est vrai, vous avez raison, M. le Président, il y a de la détresse. Il y a de la détresse chez certains agriculteurs qui se trouvent pris dans une série de contradictions, de difficultés, d'effets ciseaux auxquels s'ajoute une espèce de difficulté morale à trouver sa place dans la société. Je pense qu'il faut effectivement les accompagner. Vous l'avez dit, il n'y aura pas de transition écologique sans les agriculteurs mais il n'y aura pas d'agriculture sans transition écologique.

Toujours est-il que dans une démocratie, dont nous sommes un petit laboratoire mais un laboratoire vivant et vivace, on a le droit naturellement d'exprimer sa contestation, un point de vue différent. Par contre, cela ne donne pas le droit – je crois que nous en sommes tous d'accord ici – d'agresser les bâtiments et les personnes. Au fond, la République, c'est la force des mots, ce n'est pas la force des poings. Un homme n'utilise pas ses poings mais ses mots et sa pensée.

Je voulais adresser ce message de solidarité à la délégation Allier-Loire amont et vous renouveler mes félicitations.

[Applaudissements]

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS ET VICE-PRÉSIDENTES DU COMITÉ DE BASSIN

Point « instances » n°2 de l'ordre du jour

M. le Président :

Je vous propose de passer tout de suite à l'élection de notre premier ou de notre première vice-présidente du comité de bassin. Nous avons la candidature de Mme Irène Félix.

Mme FELIX :

Merci, M. le Président. Mme la Préfète, M. le Directeur, mesdames et messieurs, chers collègues, je vous confirme ma disponibilité pour assurer la vice-présidence de notre comité de bassin aux côtés de M. Burlot. Les motifs qui fondent ma candidature sont les mêmes qu'il y a trois ans : la conscience que l'eau est un enjeu majeur, dès à présent et pour les décennies à venir, l'intérêt pour le bassin, de l'amont à l'aval, et la recherche de l'intérêt général.

En trois ans, j'ai beaucoup observé et beaucoup appris. J'insiste en particulier sur quelques points qui me semblent sensibles. Parce que l'eau devient un sujet de société – M. Burlot l'a dit –, agence de l'eau et comité de bassin concentrent les attentions, là où ils étaient souvent ignorés hier.

Les agences seraient trop riches pour les uns, pas assez généreuses pour les autres. On veut bien recevoir mais on répugne à payer.

Les agences seraient trop centralisatrices pour les uns, trop ouvertes aux pressions et adaptations locales, qui pourraient être autant de renoncements, pour les autres.

Les comités de bassin seraient trop peu démocratiques pour les uns, trop libres de leurs paroles pour les autres. Trop techniciens ou trop politiques...

Penser un lieu de débat regroupant administration, élus, représentants des parties prenantes était d'une rare audace en 1964 alors que le terme de « démocratie participative » n'existait pas. Notre système d'organisation doit respirer et vivre, peut-être se rajeunir, utiliser de nouveaux outils de consultation interne et citoyenne. Néanmoins, il mérite, pour son 60^e anniversaire, d'être défendu.

Car derrière la remise en cause des agences et comités de bassin se cache la remise en cause des solidarités de bassin. Sans pointer du doigt tel ou tel, nous le voyons spectaculairement plus au sud de la France quand des plans régionaux de l'eau sont élaborés pour l'amont, au risque de fragiliser l'accès à l'eau pour la région voisine de l'aval. C'est sans doute ma prise de conscience la plus forte et la plus vertigineuse de ces trois dernières années.

Siégeant en votre nom au comité de gestion des barrages de Naussac et Villerest, mesurer que les décisions prises sont susceptibles d'affecter l'alimentation en eau potable de Nantes, vous m'entendez toujours défendre l'unité du bassin, de l'amont jusqu'à son littoral.

Le dernier point sur lequel je veux insister est celui des transitions. Je suis élue locale, présidente d'une intercommunalité au cœur des politiques économiques et des transitions écologiques. J'y vois des acteurs industriels confrontés à des réalités nouvelles, les prendre à bras-le-corps, accepter de cesser une activité pour en développer une autre. D'ailleurs, on a théorisé cela dans des programmes rebonds.

J'y vois des agriculteurs cherchant une voie pour reterritorialiser la valeur ajoutée de leur production en respectant mieux la ressource en eau.

J'y vois des collectivités résolument engagées dans la gestion intégrée des eaux pluviales.

J'y vois des habitants adoptant des démarches de sobriété, dont nous mesurons déjà les premiers effets sur nos budgets.

J'y vois du mouvement. On n'arrête ni le cours de l'eau ni le cours du temps. Si nous devons précieusement nous attacher à la conservation de la nature et de la biodiversité, en matière d'activités humaines, ce sont des évolutions, des transitions et non pas des conservatismes que nous devons accompagner.

La Loire est ce fleuve qui nous lie, qui nous a conduits à nous rencontrer. C'est aussi – et cela contribue à ma candidature, cher Thierry – une belle aventure humaine. Je vous remercie.

[Applaudissements]

M. le Président :

Merci, Mme Félix. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je vous propose de passer au vote.

M. GUTTON :

Votent tous les collègues, sauf le collège des représentants de l'Etat.

- *Election à la vice-présidence du comité de bassin Loire-Bretagne (représentant le collège des parlementaires et des collectivités territoriales).*
- **Mme Irène Félix est élue à la majorité (85 voix pour, 35 votes blancs).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-04 du 13 février 2024.

M. le Président :

Nous passons à l'élection des deux vice-présidences suivantes. La première concerne les usagers dits économiques. Nous avons reçu la candidature de M. Méry.

M. MERY :

Bonjour à tous. Je suis candidat à ma propre succession pour ce poste de vice-président représentant des usagers économiques.

Les usagers économiques dans le comité de bassin, c'est un groupe qui représente différentes professions sur tout le territoire, toutes les industries qu'on peut trouver et qui ont une relation à l'eau, le monde agricole aussi, les différents types d'agriculture. Nous sommes, comme le nom de notre sous-collège l'indique, les usagers économiques. Nous produisons de la valeur, de l'emploi, du dynamisme sur les territoires comme l'a signalé Mme Félix. Nous produisons aussi de l'environnement et de l'aménagement du territoire par nos activités. Nous sommes des contributeurs importants à la fois aux recettes de l'agence mais aussi aux transitions dans tous les corps d'activité qui sont représentés ici.

D'une part, je pense qu'il est important que nous soyons représentés ici, et d'autre part, que nous développons encore cette culture de l'efficacité propre au monde économique et au monde industriel, tant en matière d'eau et d'environnement que de développement du consensus, que nous nous écoutions, que nous bousculions chacun de nos certitudes et que nous arrivions ensemble au sein du comité de bassin à relever le gant de transitions qui se révèlent vraiment, d'une part complexes et rapides, et d'autre part brutales et violentes.

Dernier point qu'il faut souligner, notre assemblée est belle. Le président l'a dit, Mme Félix également. Notre dispositif des agences est beau. Il a fait ses preuves pendant un certain nombre d'années. Il s'agit maintenant de réussir à le faire muter pour qu'il soit aussi rapide que les changements climatiques et que nous soyons en mesure de les affronter efficacement.

[Applaudissements]

M. le Président :

Nous pouvons procéder au vote. Le monde économique vote exclusivement. Le collège compte 38 membres. Le vote est ouvert.

- *Election à la vice-présidence du comité de bassin Loire-Bretagne (représentant le collège des usagers économiques).*
- **M. Yoann Méry est élu à la majorité (31 voix pour, 4 votes blancs).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-03 du 13 février 2024.

M. le Président :

Nous passons au collège des usagers non économiques. Je donne la parole à M. Doron.

M. DORON :

Je vais dire quelques mots, puis j'aurai une intervention un peu plus longue en écho à vos propres propos, M. le Président, puis à ceux de la première vice-présidente et du vice-président qui intéresse les affaires économiques. Je pense que nous avons mal vécu et traversé cette période. J'estime que le comité de bassin de ce jour est d'autant plus important.

Pour rappel, cela fait plus de vingt ans que je siége au sein de ce comité de bassin. Je crois pouvoir dire que nous n'avons jamais traversé autant de turbulences, autant d'incompréhensions, pour ne pas dire de mépris certaines fois, ce qui là aussi peut interroger sur l'avenir et pour lequel il faut que nous soyons collectivement vigilants.

Mme la Préfète, M. le Président, chers collègues, M. le Directeur, les annonces gouvernementales en lien avec la crise agricole constituent pour nos structures associatives, mais aussi pour les objectifs fixés par le schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau Loire-Bretagne, le plan Eau et la transition écologique un renoncement, un reniement et un recul majeur sans précédent connu sur le plan social, économique et environnemental, le tout sur fond de faits particulièrement inquiétants, graves et inacceptables dans les territoires, tant contre les établissements publics, dont l'Office Français de la Biodiversité et l'agence de l'eau Loire-Bretagne, que contre nos structures associatives et partenaires associés.

En effet, les priorités et les objectifs fixés en matière de politique publique et rappelés dans la transition écologique sont la préservation des écosystèmes, la préservation de la biodiversité et la préservation des ressources naturelles, dont l'eau. Ainsi, quatre faits majeurs récents illustrent la gravité de la situation, qui sont pour nous inacceptables et que je souhaite dénoncer.

En premier lieu, nous savons collectivement que parmi les principaux facteurs limitants à l'atteinte du bon état écologique des eaux et du respect des objectifs du Sdage, l'hydromorphologie est la première cause et le facteur essentiel de non-atteinte du bon état écologique des cours d'eau. Or, la simplification annoncée des mesures réglementaires concernant ce qui est qualifié de curage des cours d'eau revient à remettre en cause directement la qualité hydromorphologique des rivières et cours d'eau de France, ainsi que le biotope et la biodiversité associés. C'est aussi nier les conséquences aggravantes et documentées des précédents travaux de curage, de recalibrage et de rectification de lits de cours d'eau réalisés lors de travaux hydrauliques agricoles connexes au remembrement.

Autoriser le curage, c'est renoncer au bon état des cours d'eau sans s'attaquer aux causes réelles des inondations et sans y apporter les réponses adaptées par des solutions fondées sur la nature.

Par ailleurs, autoriser le curage des cours d'eau et des fossés, c'est participer à l'assèchement des zones humides, supprimer les capacités de soutien d'étiage, de rétention et de traitement des polluants. Il en est de même de la remise en cause du zonage des zones humides.

En second lieu, et en qualité d'administrateur des établissements publics que sont l'Office français de la biodiversité et l'agence de l'eau Loire-Bretagne, je veux tout d'abord apporter mon soutien aux agents menacés, insultés et empêchés dans l'exercice de leurs missions respectives. Que dirions-nous demain si les forces de police étaient retirées du réseau routier et empêchées dans l'exercice de leurs missions de service public de maintien de l'ordre et de la sécurité publique ?

Il n'est pas acceptable d'entendre, de lire et de voir revendiqué par message adressé aux agents de l'Office français de la biodiversité, agents de la police de l'eau et de l'environnement, ou dans la presse – je cite – « une autonomie d'action qui confine à l'arbitraire, une organisation opaque, OFBranleur, office français des blaireaux, OFB du balais »... Pour qui ces représentants des syndicaux agricoles se prennent-ils ? De quel droit et quelle est la légitimité de tels actes, quolibets et sarcasmes, pour ne pas dire insultes ? Sans compter les déversements de lisiers, de brûlage de pneus et autres. Il en était de même contre certaines antennes de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, ce qui est proprement inadmissible quand nous savons les budgets alloués à l'agriculture.

En troisième lieu, comment ne pas réagir au désarroi exprimé par un président de commission locale de l'eau (CLE) récemment invité, sur injonction adressée au préfet de région par cinq chambres d'agriculture, à reporter la commission locale de l'eau le 6 février dernier au motif de suspendre les travaux sur les études hydrologies-milieux-usages-climat en cours sur la région ? Or, chacun sait que la suspension de ces études représente un danger, pour l'agriculture en premier lieu, puis pour l'alimentation en eau potable des populations sur le plan qualitatif et quantitatif. Plus grave encore, cela remet en cause le principe même d'une gestion concertée, équilibrée et objectivée de la ressource en eau voulue par le législateur.

En dernier lieu, ce sont les faits et exactions, avec dégradation de locaux commise contre le siège social de la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de Charente-Maritime et de l'Etablissement Public Territorial de Bassin de la Charente, mais aussi contre le syndicat Eau 17 que je souhaite effectivement dénoncer. Ces actes abjects sont à blâmer, dénoncer et réprimer. Toute notre solidarité s'exprime à la fédération et aux deux structures mises à mal.

C'est aussi l'occasion de rappeler que le réseau de structures associatives et de protection des milieux aquatiques porte des valeurs d'intérêt général, à commencer par la revendication première de pouvoir vivre dans un environnement sain, préservé et de qualité, où le premier bien commun qu'est l'eau demeure une priorité collective et partagée.

Ainsi, je citerais Charlène Descollonges, ingénieure hydrologue engagée pour préserver l'eau et l'ensemble du vivant, qui nous rappelle que « la question de l'eau est éminemment démocratique et politique. Nous devons apprendre à la gérer collectivement pour éviter les conflits, tout en y associant l'ensemble du vivant. Elle s'exprime en son centre, son cœur et son instance, à savoir le comité de bassin. L'eau est notre bien commun le plus précieux. S'attaquer aux derniers cours d'eau, aux dernières zones humides et aux infrastructures naturelles relève de l'irresponsabilité, de l'égoïsme et du génocide environnemental, social et économique à terme ».

Quelles que soient les menaces, leurs origines et leurs motivations, nous, représentants associatifs de la pêche et de protection des milieux aquatiques, protecteurs de la nature et porteurs de valeurs communes, après les remembrements, le recalibrage des cours d'eau et les drainages des zones humides des années 70 à 90 jusqu'à nos jours, nous ne lâcherons rien.

Ainsi, et à titre de conclusion provisoire, comment ne pas dénoncer de manière plus globale, sauf à renoncer à nos valeurs et au fondement de notre démocratie et d'un Etat de droit protecteur et souverain garant de l'intérêt général, ceux qui participent et contribuent au cynisme par des prises de position démagogiques qui apportent leur soutien politique à ces différentes exactions, revendications et remises en cause fondamentales ?

Enfin, s'attaquer à ces principes, c'est remettre en cause le fait que l'eau fait partie de notre patrimoine commun, que nous devons collectivement protéger ainsi que toutes celles et tous ceux qui défendent cette valeur essentielle, quelle que soit leur activité au sein du présent comité de bassin. Je vous remercie de votre attention.

[Applaudissements]

M. le Président :

Y a-t-il d'autres candidats ou candidates ? Le collège des usagers non économiques vote. Il compte 38 membres également.

- *Election à la vice-présidence du comité de bassin Loire-Bretagne (représentant le collège des usagers non économiques).*

- *M. Jean-Paul Doron est élu à la majorité (31 voix pour, 4 votes blancs).*

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-02 du 13 février 2024.

ÉLECTION DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS PERMANENTES ET TERRITORIALES DU COMITÉ DE BASSIN

Point « instances » n°3 de l'ordre du jour

M. le président :

Concernant l'élection à la présidence de la commission permanente Programme, je vous propose la candidature de notre collègue, M. Albert.

M. ALBERT :

Je ne vais pas faire un grand discours parce que j'ai déjà écrit un petit mot à chacun. Je voudrais surtout remettre les choses en ordre. Que ce soit au comité de bassin, au conseil d'administration ou dans nos commissions, nous avons besoin d'un minimum d'apaisement pour pouvoir travailler ensemble et construire. Je l'avais déjà dit sur plusieurs sujets. Je pense que c'est important. Je continue dans cette action parce que je trouve que la commission Programme constitue vraiment un lien entre le comité de bassin et le conseil d'administration. Au regard du grand nombre de personnes qui participent à cette commission, il est clair que tout le monde veut travailler dans ce sens pour essayer de trouver des consensus et avancer.

A la fin du 10^e programme, c'était assez facile parce que nous avons des recettes et des dépenses et nous arrivions à équilibrer. Nous avons reporté une petite partie sur le 11^e programme. Tout coulait de source. Tout allait bien.

Sur le 11^e programme, nous avons déjà des adaptations à faire, avec notamment l'aspect sanitaire qui est passé par là, mais aussi l'aspect économique derrière. Chaque fois, l'agence a su s'adapter à tout cela.

Nous avons déjà démarré un 12^e programme pour essayer de construire. Sans ambiguïté, nous avons, à un moment donné, demandé des recettes supplémentaires pour agir encore plus sur les milieux, sur la qualité de l'eau demain et sur cette quantité qui nous fait défaut parfois.

Nous sommes devant un défi encore plus lourd que ce que nous avons connu lors du 10^e et du 11^e programme parce que nous avons besoin de cet équilibre recettes/dépenses. Nous avons besoin de renforcer les équilibres de territoires. Ce travail, je veux bien continuer à le faire avec tout le monde, dans un consensus et dans un apaisement profond que je souhaite par ces temps qui courent.

[Applaudissements]

M. le Président :

Merci, M. Albert. S'il n'y a pas d'autres candidats, nous allons procéder à l'élection, en sachant que tout le monde vote, y compris les représentants de l'Etat.

- *Election à la présidence des commissions permanentes du comité de bassin Loire-Bretagne – Commission Programme.*
- *M. Philippe Albert est élu à la majorité (116 voix pour, 36 votes blancs).*

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-05 du 13 février 2024.

M. le président :

Nous passons à l'élection à la présidence de la commission permanente Planification. Je vous propose la candidature de M. Hauchecorne qui, soulignons-le, vient de prendre du galon à l'Association des maires de France mais il va nous préciser tout cela.

M. HAUCHECORNE :

Mme la Préfète, M. le Président, M. le Directeur, chers collègues, chers amis, vous m'avez élu en décembre 2022 à la présidence de cette commission. Elle est passionnante parce que dans le cadre du réchauffement climatique, il y a beaucoup à travailler sur la trajectoire à mettre en place.

Nous avons, d'une part, travaillé au plan de sobriété proposé par le président de la République. Cela a été des discussions passionnées et passionnantes. Je crois que chacun a su se respecter même si tout le monde n'était pas d'accord. Pour la suite de ce que nous aurons à faire, l'écoute des uns et des autres est importante. C'est vraiment la manière avec laquelle je veux travailler. Puis, que chacun prenne ses responsabilités.

Nous avons aussi le programme Loire-Bretagne 2050, avec des ateliers qui ont été l'occasion d'échanger bien au-delà du comité de bassin et d'apporter un souffle nouveau à toutes nos réflexions.

C'est dans cet état d'esprit que je veux continuer à travailler. J'espère que vous me ferez confiance.

Comme l'a dit notre président, je suis au bureau de l'Association des maires de France. J'étais élu maire délégué à la gestion de l'eau. Je pense pouvoir faire un lien intéressant entre les associations d'élus nationales et l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Vous savez qu'il y a des enjeux importants sur les redevances, etc. Je suis aussi au comité des finances locales. Sur le volet financier, c'est important également. Je voudrais vraiment être un ambassadeur des possibilités de notre agence et de notre comité de bassin par rapport à toutes les modifications qui pourraient entrer en ligne de compte. Je pense en particulier aux redevances. Je suis aussi administrateur de l'Association des maires ruraux de France. Nous savons combien la ruralité est importante dans le cadre de nos comités de bassin, notamment l'espace rural et l'environnement.

Par ailleurs, je souligne l'importance fondamentale de travailler à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique. Tous les acteurs vont devoir se remettre en cause. Cela posera des difficultés mais nous sommes là pour y travailler et pour y répondre.

[Applaudissements]

M. le Président :

Ce lien avec les associations d'élus est fondamental. J'en profite pour évoquer le sujet devant nos parlementaires parce que je sais qu'il y a beaucoup de rapports sur l'eau en ce moment. Beaucoup de réflexions sont menées. Il faut que nous travaillions ensemble. Je regarde cela avec attention parce qu'il y a des idées intéressantes. Le Sénat a d'ailleurs sorti un très beau document, avec M. Pointereau et Hervé Gillé. L'Assemblée nationale vient de sortir un rapport important. L'Association des Maires de France se mobilise. Je sais que Mme Gallien est aussi très attentive aux questions du monde rural. Tout cela est important parce que ces réflexions sont au cœur de ce qui va se passer demain.

Je vous propose de passer au vote. Tout le monde vote.

- *Election à la présidence des commissions permanentes du comité de bassin Loire-Bretagne – Commission Planification.*
- **M. Bertrand Hauchecorne est élu à la majorité (111 voix pour, 40 votes blancs).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-05 du 13 février 2024.

M. le Président :

Nous passons à l'élection à la présidence de la commission permanente Communication et action internationale. Je vous rappelle que nous avons reçu un courrier de la part des deux co-présidentes (présidente et vice-présidente) de cette commission que nous allons faire évoluer. Je pense qu'il est important que nous travaillions sur la communication. Je compte sur cette commission pour nous faire des propositions dans les semaines et les mois à venir. J'ai le plaisir de vous proposer la candidature de Mme Mézière-Fortin.

Mme MEZIERE-FORTIN :

Bonjour à tous. Je me représente rapidement. Pourquoi ai-je besoin de me représenter ? Parce que vous n'êtes pas très nombreux à venir à la commission Communication et action internationale. Je suis Marie Mézière-Fortin. Je représente France Nature Environnement (FNE) des Pays de la Loire au comité de bassin. Je suis hydrobiologiste de formation. A l'heure actuelle, je suis consultante et formatrice sur les questions de l'accélération du grand cycle de l'eau et enseignante en sciences de la vie et de la terre.

J'ai repris la présidence de la commission Communication et action internationale à la suite de la démission de Marie-Hélène Aubert qui est présente aujourd'hui. Je n'en dirais pas beaucoup plus parce que vous avez vu qu'à l'ordre du jour, il est question de faire évoluer cette commission Communication pour vous impliquer un peu plus. Je crois que vous êtes tous conscients ici de la nécessité de traquer les *fake news*. C'est le mot à la mode. C'est aussi ce que je fais auprès de mes élèves. Nous en reparlerons tout à l'heure. Je vous remercie.

[Applaudissements]

M. le Président :

Merci, Mme Mézière-Fortin. Y a-t-il d'autres candidatures ? Nous saluons Mme Aubert qui est des nôtres aujourd'hui. Je vous propose de passer au scrutin.

- *Election à la présidence des commissions permanentes du comité de bassin Loire-Bretagne – Commission Communication et action internationale.*
- **Mme Marie Mézière-Fortin est élue à la majorité (116 voix pour, 37 votes blancs).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-05 du 13 février 2024.

M. le Président :

Nous passons à l'élection à la présidence de la commission permanente Inondations-plan Loire.

M. GANDRIEAU :

Bonjour à tous et bonne année. Je suis désolé de prendre la parole au départ. Je suis le président sortant. J'ai pris une décision personnelle. Il arrive un moment dans la vie où l'on fait des choix, le mien en l'occurrence étant de limiter un peu ma présence dans des instances multiples et variées. Certes, c'est un choix difficile parce que c'est une commission que j'apprécie énormément. Néanmoins, il faut, à un moment donné, savoir prendre des décisions. Il y avait déjà une anomalie : un Vendéen qui s'occupe de la commission Inondations-plan Loire, qui n'a pas la Loire chez lui, c'était déjà un peu bizarre mais cela s'est très bien passé. Je pense que les Ligériens riverains de la Loire ne m'en ont pas voulu.

C'est une commission un peu à part, qui n'est pas vraiment avec l'agence de l'eau ou avec le comité de bassin puisque nous travaillons directement avec Mme la Préfète et la Dreal que je souhaite absolument remercier. C'est très rare dans ma bouche, sachant que je suis assez critique envers les Dreal locales. Le préfet de Vendée le sait. Néanmoins, j'ai beaucoup apprécié le travail qui a été mené avec le personnel de la Dreal et je tenais à les en remercier publiquement.

Avec ce que j'ai entendu tout à l'heure, il faudrait peut-être que tout le monde fasse un stage dans la commission Inondations parce que c'est une commission apaisée, qui travaille dans l'écoute,

dans le dialogue sur des sujets compliqués et qui vont devenir de plus en plus complexes et prégnants.

Le dérèglement climatique montre d'une manière forte que nous sommes dans une nouvelle ère. En effet, contrairement à ce que nous avons connu avant, comme l'inondation fluviale de la Loire ou de la Seine qui arrivera un jour, ou même la submersion marine comme nous avons vu chez nous et qui est en train de prendre de l'ampleur, avec les dégradations que nous avons vues à chaque tempête, il y a deux éléments qui sont en train d'évoluer.

Le premier, c'est le ruissèlement qui va devenir très difficile à maîtriser, avec des épisodes de plus en plus forts. Il va falloir travailler de plus en plus un sujet qui n'est pas si simple.

Ensuite, ce que nous voyons dans le nord, c'est l'évacuation à la mer. Il existe certains secteurs où il y aura de véritables difficultés à évacuer puisque les océans vont monter. Il y a des envasements. Le sujet est beaucoup plus vaste. Ce sont les résultats du dérèglement climatique.

J'ai vécu chez moi de petites inondations qui ont entraîné des problèmes. J'ai un collègue de Vendée qui peut le confirmer. Chaque fois qu'on met en avant des éléments, je m'aperçois – et c'est un regret que j'ai – que tout est écrit dans le plan de gestion des risques inondations et dans le plan d'adaptation au changement climatique que nous avons rédigé depuis plusieurs années. Tout est dedans ! Les réponses aux différentes questions sont dedans, sauf que personne ne connaît ce plan. J'ai beau l'expliquer au préfet et autres. Les élus découvrent que cela existe. C'est un vrai challenge de « vendre » ces éléments qui, contrairement à ce que je dis sur le Sdage, sont assez simples à comprendre. Je remercie vraiment pour ce travail.

J'ai décidé de partir. J'avais pris un engagement, à savoir que la commission retourne aux Ligériens. Je vous propose donc la candidature de M. Pavillon, maire des Ponts-de-Cé, avec qui nous avons eu des relations à travers l'établissement public Loire qui, pour moi, est un élément fort. Il faut bien retourner sur la Loire mais il va falloir qu'il engrange aussi tous les autres domaines.

Je suis là depuis 2008. Cela commence à faire beaucoup. Il faut peut-être, à un moment donné, savoir passer à autre chose. Je vous remercie de m'avoir accompagné. Je remercie tous ceux qui ont participé. Ce fut un plaisir de travailler avec eux. Merci beaucoup.

[Applaudissements]

M. le Président :

M. Gandrieau, c'est aussi un plaisir pour nous de travailler avec vous. Nous avons deux candidats : M. Pavillon et Mme Haas. Je vous propose de leur passer la parole.

Mme HAAS :

Mesdames et messieurs, chers collègues, M. le Président, Mme la Préfète, M. le Directeur, d'abord, je voudrais exprimer un grand merci à M. Gandrieau qui, pour moi, a fait le « taf » comme on dit, avec une vision à 360 degrés. Il n'est pas Ligérien mais justement, je pense que c'était une hauteur dont nous avons besoin. Je suis assez triste qu'il s'en aille mais il a expliqué qu'il a beaucoup de choses à faire. Nous savons qu'il va rester très actif.

Je voulais juste vous dire que j'ai été très sensibilisée, en tant qu'adjointe au maire de Tours à la gestion des risques, par ce qui s'est passé à l'été 2021 en Europe de l'Ouest. Nous avons eu des inondations massives en Allemagne, en Belgique, au Luxembourg, des inondations comme nous, pays développés, n'en avons jamais vues, avec plus de 200 morts. Pour l'Allemagne seulement, cela représentait plus de 30 Md€ de dégâts matériels, avec des terres arables complètement perdues. Bref, c'est quelque chose qui m'a beaucoup frappé parce que finalement, l'alerte n'avait pas été prise au sérieux. On ne parle pas d'une inondation flash comme on peut en voir dans le sud de la France, on parle bien d'une inondation prévisible en milieu rural et avec un ensemble d'habitants, de maires, de responsables qui n'y ont pas cru.

En l'occurrence, je rejoins Mme Mézière-Fortin sur la nécessité de la communication et M. Gandrieau sur les propos qu'il exprimait juste avant. Au-delà des aspects purement techniques quand on parle de digues ou d'établissement public Loire, je pense que nous avons sans doute un déficit de communication. Nous le voyons aussi avec ce qui s'est passé avec les agriculteurs. Il

nous faut pouvoir convaincre. Cependant, pour convaincre, il faut du dialogue. Il faut de la communication.

Pour moi, cette résilience sociétale, qui est un des aspects extrêmement importants de la recherche européenne – beaucoup de fonds européens interviennent sur ces problématiques de résilience sociétale –, permet de dialoguer avec les maires, avec les habitants et finalement d'apprendre cette culture du risque qui mêle des connaissances technologiques, des connaissances hydrologiques, mais aussi des connaissances patrimoniales historiques. Nous le savons. Je suis à Tours. Je vis dans une ville qui est le troisième « aléa » le plus grand de France après Paris et Nice. Cette culture du risque, cette histoire finit par disparaître.

Je propose ma candidature avec une vision sur l'échange avec les territoires et que finalement, on se rencontre. Les inondations les plus terribles qui se sont passées récemment n'étaient pas là où l'on s'y attendait. Comme le disait M. Gandrieau, la Loire sortira sans doute de son lit un jour. Nous sommes finalement assez prévoyants, avec les digues, etc. Toutefois, c'est finalement en campagne qu'il y a le moins de travail mené à ce sujet. Je pense qu'il faut que nous allions rencontrer ces gens et que nous fassions avancer cette culture du risque.

[Applaudissements]

M. PAVILLON :

Merci, M. le Président. Mme la Préfète, M. le Directeur, je m'appelle Jean-Paul Pavillon. Je suis élu sur Angers Loire Métropole. Je suis, depuis trois ans, en charge du grand cycle de l'eau à Angers Loire Métropole. Je suis aussi président d'un syndicat de rivières qui est un établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (Epage). C'est un syndicat mixte qui s'occupe aussi bien des inondations que de l'aménagement du territoire concernant les rivières.

Je suis également membre de l'Etablissement public Loire. Le plan Loire Grandeur nature fête son 30^e anniversaire. Il a été mis en place en 1994. Je suis assez d'accord avec la proposition de travailler sur la communication quant aux inondations. En effet, l'inondation, on en a besoin aussi à certains moments. Certes, il faut prévenir par rapport aux risques. Toutefois, il existe un besoin de travailler sur les inondations. Les zones d'expansion de crues font partie des choses qu'il va falloir travailler en termes d'aménagement pour retrouver le fonctionnement de ce grand cycle de l'eau.

Puis, l'Etablissement public Loire, qui fait partie des partenaires du plan Loire Grandeur nature, n'intervient pas que sur des ouvrages. Il porte aussi des Sage. Cette complémentarité entre l'action de l'Etat, l'action de l'agence de l'eau et l'action de l'Etablissement public Loire est intéressante. Ma candidature s'inscrit justement dans la droite ligne de cette complémentarité entre ces trois instances.

L'Etablissement public Loire gère Naussac et Villerest. Quelle importance ont Naussac et Villerest par rapport à la Loire ? Nous avons besoin d'expliquer et de communiquer. Je discutais avec les collègues de Nantes. Eux sont intéressés d'avoir des inondations. Le bouchon vaseux est un vrai problème pour eux. Pour pouvoir fonctionner, il faut que les inondations arrivent.

Ainsi, il s'agit aussi de rappeler le rôle important que peuvent avoir les inondations. Il faut les préserver. Nous devons travailler pour les préserver. J'ai pu travailler avec les services de l'Etat sur le plan d'aménagement d'intérêt commun. Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ont repris la gestion des digues en janvier 2024. Je ne sais pas si c'est un beau cadeau pour les EPCI. En tout cas, nous allons le faire. Nous avons pu travailler avec les préfets de bassin pour travailler sur ce sujet, notamment autour des digues.

Je pense que cette commission Inondations-plan Loire – je remercie M. Gandrieau pour tout le travail qu'il a pu accomplir – est à la croisée de différents chemins, c'est-à-dire que nous devons travailler sur cette vision des risques. Cependant, par rapport à tout ce qu'on a pu évoquer et par rapport à tout le travail de l'agence de l'eau, c'est un élément incontournable pour gérer l'eau au sens large, les inondations mais aussi le manque d'eau. Par ailleurs, le plan Loire permet de mettre en avant un côté « patrimoine naturel ».

Je termine par des mots de Michel Barnier, ministre de l'Environnement en 1994 : « Nous voulons être fiers, fiers d'une Loire belle, libre, naturelle et fière d'une Loire vivante, active et entreprenante ». Voilà ce que je souhaite. Merci à vous.

[Applaudissements]

M. le président :

Merci beaucoup pour ces présentations. Nous allons procéder au vote. Les services de l'Etat ne votent pas. Le vote est lancé. J'en profite pour remercier la Dreal et m'associer aux propos de M. Gandrieau. Nous avons besoin collectivement, sur ce dossier délicat, de travailler ensemble.

Le vote est clos.

M. GUTTON :

Nombre de suffrages exprimés : 137, dont 61 voix pour M. Pavillon, 55 voix pour Mme Haas et 21 votes blancs. Il faut un deuxième tour parce qu'il n'y a pas la majorité absolue, sachant qu'au deuxième tour, la majorité relative est suffisante.

M. le Président :

Est-ce que tout le monde a pu voter ? Je vous laisse lire le résultat.

Nous pouvons clore le vote.

M. GUTTON :

Nous avons 127 suffrages exprimés, dont 67 voix pour M. Pavillon, 54 voix pour Mme Haas et 6 votes blancs.

- *Election à la présidence des commissions permanentes du comité de bassin Loire-Bretagne – Commission Inondations-plan Loire.*
- ***M. Jean-Paul Pavillon est élu à la majorité (M. Pavillon 67 voix, Mme Haas 54 voix, 6 votes blancs).***

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-05 du 13 février 2024.

M. le Président :

Nous passons à la commission permanente Littoral. Je vous présente la candidature de M. Le Gal qui est le représentant des ostréiculteurs dans notre comité de bassin. Il est d'ailleurs le président national de la conchyliculture, une profession qui est très inquiète de tout ce qui se passe sur le littoral. Je pense que c'est une chance d'avoir cette candidature pour notre comité de bassin. Il est absent aujourd'hui pour des raisons personnelles. Il m'a prié de bien vouloir l'excuser, ce que je fais. Je lui ai indiqué que je présenterai sa candidature.

Je demande s'il y a d'autres candidats. M. Boisneau veut s'exprimer. Ensuite, nous passerons au vote.

M. BOISNEAU :

Merci, M. le Président. Mme la Préfète, M. le Directeur, chers collègues, je me suis entretenu assez longuement avec M. Le Gal hier. Effectivement, il ne peut pas venir pour des raisons personnelles mais aussi parce que l'activité qu'il représente au niveau Bretagne et au niveau national rencontre de très graves difficultés liées au dérèglement du grand cycle de l'eau. D'abord, l'arrivée d'eau douce sur la côte et dans les estuaires n'est plus suffisante pour permettre une production et une croissance normale des coquillages, notamment des huîtres qui sont produites. C'est valable aussi pour beaucoup d'espèces de poissons.

Puis, quand il y a trop d'eau – là, nous revenons à la loi de 1964 dont un des premiers objectifs était d'avoir des systèmes corrects d'épuration de nos eaux –, on se retrouve confronté à des pollutions massives issues de réseaux qui ne sont pas suffisamment séparatifs entre réseaux d'eaux usées et réseaux d'eaux pluviales, ce qui conduit des matières fécales à aller en mer et

donc à avoir des contaminations graves par le norovirus. Je rappelle que c'est le virus de la gastroentérite. Cela amène à des interdictions de commercialisation et de consommation.

Actuellement, la conchyliculture rencontre une chute d'activité qui représente, rien qu'avec ce qui est arrivé pendant les fêtes, une chute de chiffres d'affaires de 30 à 40 %. Le problème, c'est que depuis, la profession ne s'en remet pas, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de reprise de la consommation.

Nous voyons qu'avec le dérèglement climatique, avec les lacunes dans la mise en œuvre des lois successives depuis celle de 1964, avec des réseaux incorrectement gérés sur la durée et insuffisamment séparatifs, puis des stations d'épuration qui n'arrivent pas parfois à répondre aux augmentations de population, notamment en période estivale, la filière se retrouve dans une situation difficile. M. Le Gal a donc tout mon soutien.

Je voudrais dire par ailleurs que nous avons été assez choqués par des propos tenus dans la région Centre-Val de Loire lors d'une réunion dans une préfecture d'une cellule « eau/sécheresse », propos tenus par des élus de la chambre d'agriculture à qui j'expliquais ces insuffisances d'eau douce pour permettre des productions. Ceux-ci ont conclu le débat en disant : « On peut s'en passer. Vos poissons, vos coquillages et vos huîtres sont des produits de luxe. Par contre, l'eau d'irrigation pour notre maïs est indispensable. Fermez le ban, vous n'avez plus la parole ».

Un tel mépris est assez difficile à avaler. Je vous le dis franchement. C'est pour cela que j'en appelle aussi à avoir un peu plus de considération pour nos métiers. Nous aussi, nous contribuons à l'autonomie alimentaire des Français. J'aimerais qu'il y ait un peu plus de dignité dans la parole de certains – pas tous bien sûr – représentants de l'agriculture conventionnelle. S'ils veulent que les débats restent ouverts et constructifs, nous avons certes des efforts à faire, mais eux aussi.

Je pense que M. Le Gal mérite plus que ce mépris. Au contraire, je pense qu'il mérite notre soutien entier et complet. Je vous remercie de votre attention.

[Applaudissements]

M. le Président :

J'ai eu l'occasion de rencontrer les ostréiculteurs au Carrefour de l'eau à Rennes. Ils vivent une crise sans précédent avec l'interdiction de commercialiser les huîtres dans certains secteurs. C'est un vrai traumatisme. Une interdiction de commercialiser correspond à une perte sèche. Cela atteint même des sites où les autorisations sont toujours valables, c'est-à-dire qu'il y a une perte de confiance.

Ces pêcheurs et ces ostréiculteurs sont aussi des sentinelles pour nous. De ce fait, nous avons une responsabilité par rapport au dysfonctionnement des assainissements, qu'ils soient collectifs ou individuels. Pour mémoire, sur la baie du mont Saint-Michel par exemple, en période d'inondation, ont été mesurés jusqu'à 180 débordements de stations de relevage et de stations d'épuration. Vous voyez qu'il y en a pour tout le monde dans cette affaire. Là, encore une fois, il faut que nous jouions collectifs.

M. PIRIOU :

Je voudrais, en tant que vice-président de la commission Littoral, apporter mon soutien à M. Le Gal. Nous sommes sur la même longueur d'onde. Nous avons les mêmes revendications pour la qualité des eaux.

M. le Président :

Merci, M. Piriou. Nous passons au vote.

- *Election à la présidence des commissions permanentes du comité de bassin Loire-Bretagne – Commission Littoral.*
- **M. Philippe Le Gal est élu à la majorité (126 voix pour, 25 votes blancs).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-05 du 13 février 2024.

M. le Président :

Nous passons à l'élection à la présidence de la commission relative aux milieux naturels. M. Doron va intervenir en quelques mots.

M. DORON :

Ce sera avec plaisir, Président. Je ne baserais mon propos que sur mon expérience au sein de cette commission que j'anime aux côtés de collègues et de différents représentants des collèges. D'ailleurs, je fais mienne cette citation : « L'expérience est une lanterne qui n'éclaire que celui qui la porte ». J'espère effectivement poursuivre et continuer à porter cette expérience.

[Applaudissements]

M. le Président :

Merci. Y a-t-il d'autres candidats ? Je vous propose de passer au vote.

- *Election à la présidence des commissions permanentes du comité de bassin Loire-Bretagne – Commission relative aux milieux naturels.*
- ***M. Jean-Paul Doron est élu à la majorité (94 voix pour, 47 votes blancs).***

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-05 du 13 février 2024.

M. le Président :

Nous passons à l'élection à la présidence de la commission territoriale Allier-Loire amont. Je vous propose la candidature de Mme Rousset qui est la présidente sortante de cette commission. Mme Rousset ne pouvait pas être là aujourd'hui et m'a demandé de l'excuser. Y a-t-il d'autres candidatures ? Nous connaissons tous Mme Rousset. Je vous propose de passer au vote.

- *Election à la présidence des commissions territoriales du comité de bassin Loire-Bretagne – Commission territoriale Allier-Loire amont.*
- ***Mme Nathalie Rousset est élue à la majorité (109 voix pour, 34 votes blancs).***

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-06 du 13 février 2024.

M. le Président :

Nous passons à la commission territoriale Loire moyenne. Nous avons reçu la candidature de M. Boisneau.

M. BOISNEAU :

Mme la Préfète, M. le Président, M. le Directeur, chers collègues, je me représente à la présidence de cette commission territoriale Loire moyenne. Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis pêcheur professionnel sur la Loire et sur la rivière Le Cher, à cheval sur les départements de Loir-et-Cher et Indre-et-Loire. Cela fait trente ans que j'exerce cette activité professionnelle. Par ailleurs, j'ai une formation de scientifique. Je suis docteur en sciences et écologue des milieux aquatiques. A ce titre, j'ai un suivi scientifique associant les techniques de pêche professionnelle depuis maintenant plus de quarante ans sur le fleuve. De ce fait, je pense avoir une bonne vision des problématiques qui se posent.

Un petit exemple, j'ai eu l'honneur de produire une publication scientifique avec la présidente du nouveau conseil scientifique, Florentina Moatar, présentant l'impact du réchauffement climatique sur la reproduction et la dévalaison des juvéniles de l'alose. L'alose est un poisson grand migrateur, le bassin de la Loire étant un des derniers réservoirs de reproduction pour cette espèce. Cette publication était en 2008, avec des données acquises pendant une quinzaine d'années auparavant.

Ainsi, le dérèglement et le réchauffement climatique, pour nous, ne sont pas nouveaux. Je pense faire au mieux pour essayer de communiquer plus largement sur la mise en œuvre de plus en plus urgente d'actions d'adaptation de nos pratiques autour de l'eau et des milieux aquatiques pour avoir de la résilience, et en même temps, pour atténuer ces impacts sur l'eau, sur la biodiversité et sur les activités que nous représentons. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président :

Merci, M. Boisneau. C'est aussi la diversité des présidences et des commissions qui fait la force du comité de bassin.

M. BOISNEAU :

Il faut savoir justement qu'il y a un déficit de la balance du commerce extérieur en produits alimentaires issus de nos activités de près de 6 Md€. Par conséquent, l'autonomie alimentaire ne concerne pas uniquement les productions des terres mais la production des eaux aussi. Je voulais insister là-dessus.

M. le Président :

Nous allons passer au vote, mes chers collègues.

- *Election à la présidence des commissions territoriales du comité de bassin Loire-Bretagne – Commission territoriale Loire moyenne.*
- **M. Philippe Boisneau est élu à la majorité (109 voix pour, 35 votes blancs).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-06 du 13 février 2024.

M. le Président :

Nous passons à la commission territoriale Maine-Loire-Océan. Nous avons la candidature de M. Couturier, le président sortant de cette commission.

M. COUTURIER :

Président sortant et candidat à sa réélection... Mme la Préfète, M. le Président, M. le Directeur, j'ai beaucoup apprécié travailler pour cette commission territoriale. J'y étais déjà dans le mandat précédent. Nous avons travaillé sur les sujets du bassin et aussi sur les sujets de notre territoire. Je serai très attentif au développement de cette concertation que nous avons dans cette commission concernant les questions du territoire.

Nous sommes particulièrement sensibles à la question du dérèglement climatique. En effet, nous avons une façade littorale extrêmement importante. Cette question a été évoquée tout à l'heure à propos de la conchyliculture et des inondations également. L'état des masses d'eau y est parmi les plus faibles du bassin, avec 11 %.

Nous sommes très sensibles à la question de la gestion quantitative. En effet, il y a une solidarité amont/aval qui peut, ou pas, apporter de l'eau dans la région Grand Ouest d'où je suis originaire.

Enfin, en tant que représentant du comité de bassin au conservatoire des espaces naturels des Pays de la Loire, je suis évidemment très sensible à tout ce qui se fait et tout ce qui se travaille sur la biodiversité aquatique. Merci de votre écoute.

[Applaudissements]

M. le Président :

Merci, M. Couturier. Je vous propose de passer au vote. J'en profite pour indiquer à Mme Mézière-Fortin et aux présidents de commissions territoriales qu'il faut que nous travaillions ensemble pour voir comment on communique dans les territoires. Je pense que ce sont de très bons outils pour

mobiliser les acteurs locaux. Nous ferons peut-être une réunion spécifique sur ce sujet. Je propose de clore le scrutin.

- *Election à la présidence des commissions territoriales du comité de bassin Loire-Bretagne – Commission territoriale Maine-Loire-Océan.*
- ***M. Christian Couturier est élu à la majorité (132 voix pour, 19 votes blancs).***

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-06 du 13 février 2024.

M. le Président :

Nous passons à la commission territoriale Vienne et Creuse. M. Ledoux a la parole.

M. LEDEUX :

Merci, M. le Président. Bonjour à toutes et à tous. Je suis Jean-Louis Ledoux, élu du conseil départemental de la Vienne. Je souhaite continuer le travail que nous avons réalisé au sein de cette commission. Il y a des enjeux importants, aussi bien pour l'amont que pour l'aval, sur notre bassin versant. Je n'ai pas d'autres choses à ajouter, si ce n'est que je vous propose de continuer à travailler et à faire avancer tous les dossiers sur l'eau.

M. le Président :

Merci, M. Ledoux. S'il n'y a pas d'autres candidatures, je vous propose de passer au vote.

- *Election à la présidence des commissions territoriales du comité de bassin Loire-Bretagne – Commission territoriale Vienne et Creuse.*
- ***M. Jean-Louis Ledoux est élu à la majorité (101 voix pour, 50 votes blancs).***

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-06 du 13 février 2024.

M. le Président :

Nous passons à l'élection à la présidence de la commission territoriale Vilaine et côtiers bretons. La parole est à M. Mary.

M. MARY :

Bonjour. Je suis maire, président de Redon Agglomération et président d'Eaux et Vilaine, Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) qui s'étend sur 11.000 km² et qui concerne 1.200.000 habitants. Nous sommes la seule structure qui gère un barrage estuarien et qui produit également de l'eau potable. Nous sommes quelque part en dehors du bassin de la Loire. Le trait d'union se fait avec le Château des ducs de Bretagne qui est, comme tout le monde le sait, à Nantes en bord de Loire.

Vilaine et côtiers bretons fonctionne bien et fonctionne également en lien avec l'Assemblée bretonne de l'eau. Je salue Mme Alexandre, la vice-présidente de la région Bretagne, et les collègues présents au sein des instances départementales en particulier.

Je souscris aux propos qui ont été tenus sur l'agriculture tout à l'heure. En Bretagne en particulier, nous avons des difficultés liées aux pollutions diffuses ainsi qu'à la réduction de l'élevage bovin laitier, avec tous les risques et les conséquences qu'il y a au niveau des pratiques agricoles. Néanmoins, le travail qui est mené avec toutes les parties prenantes, les associations environnementales, les agriculteurs aussi, sur la qualité de l'eau et sur la biodiversité doit se poursuivre. On a évoqué les ostréiculteurs, je n'y reviendrai pas. Nos eaux côtières sont parfois eutrophisées. Un travail important est conduit et mérite sans doute d'être renforcé, en baie de Vilaine en particulier.

A propos de nos aménités rurales, on demande finalement aux territoires ruraux de faire beaucoup d'efforts sur la biodiversité, sur l'eau ou sur l'alimentation. Or, les valeurs ajoutées produites ne se retrouvent pas aujourd'hui dans les comptes publics et dans l'accompagnement de ces territoires. C'est un point particulier qu'il convient, à mon sens, de travailler. Merci.

[Applaudissements]

M. le Président :

Merci, M. Mary. S'il n'y a pas d'autres candidats, je vous propose de passer au vote. Il est ouvert.

- *Election à la présidence des commissions territoriales du comité de bassin Loire-Bretagne – Commission territoriale Vilaine et côtiers bretons.*
- ***M. Jean-François Mary est élu à la majorité (128 voix pour, 24 votes blancs).***

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-06 du 13 février 2024.

ÉLECTION AU COMITÉ DE GESTION DES RÉSERVOIRS DE NAUSSAC ET VILLEREST ET DES ÉTIAGES SÉVÈRES DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Point « instances » n°4 de l'ordre du jour

M. le Président :

Nous passons à l'élection au comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest. Nous avons à désigner un représentant du collège des usagers non économiques.

M. DORON :

Pour essayer de mettre un peu l'équilibre, nous présentons la candidature de M. Martin qui est président de la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de Haute-Loire, sauf si cette candidature pose des difficultés en termes de parité au regard d'une nécessaire obligation de respecter la parité autant que faire se peut. C'est pour cela que cette candidature n'avait pas été exprimée de manière écrite. Je la présente ce jour si la difficulté de la parité ne se pose pas.

M. le Président :

Si nous n'avons pas de candidate, je vous propose la candidature de M. Martin. Vont voter les membres des usagers non économiques puisque les représentants des autres collèges sont déjà élus.

- *Election d'un(e)représentant(e) des usagers non économiques au comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest et des étiages sévères du bassin Loire-Bretagne.*
- ***M. Lionel Martin est élu à la majorité (33 voix pour, 1 vote blanc).***

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-07 du 13 février 2024.

M. le Président :

Nous avons terminé les votes relatifs au renouvellement de nos instances. Je tiens à vous remercier toutes et tous. Je n'ai entendu que de la volonté de travailler collectivement. Je suis évidemment très rassuré.

Mme BROCAS :

Je voudrais simplement, au nom de l'Etat et dans mon rôle, féliciter et remercier tous ceux qui se réengagent ou qui s'engagent. J'adresse une spéciale dédicace à M. Gandrieau pour son travail avec nous. Je suis heureuse, M. le Président, de savoir que vous allez être accompagné par des femmes et des hommes à la fois de conviction et de dialogue.

RÉVISION DE LA MAQUETTE FINANCIÈRE DU 11^e PROGRAMME

Point « programme » n°1 de l'ordre du jour

M. le Président :

Nous allons passer à la commission Programme. Je vais passer la parole à M. Albert mais avant, je voudrais vous dire quelques mots concernant ce qui s'est passé depuis notre dernier comité de bassin.

Avec le président de la commission locale de l'eau de la Sèvre niortaise, M. Martins qui est dans la salle, nous avons présenté les travaux de l'étude sur la Sèvre niortaise. Cette présentation s'est déroulée dans les meilleures conditions qui soient. Je tiens donc à remercier le président de la commission locale de l'eau et ses membres de nous avoir accueillis et d'avoir permis au comité de bassin d'exprimer les conclusions de l'étude.

Il était convenu avec le président de la CLE qu'il y ait une présentation et qu'ensuite, on demande les avis de nos invités. Nous avons donc reçu de la part d'acteurs du territoire un certain nombre de propositions pour continuer à avancer et à construire. Je note cela avec beaucoup de satisfaction parce que nous ne sommes pas dans la rupture du dialogue. Au contraire, nous sommes dans la proposition. Cela va permettre à M. Martins, qui a pris cet engagement, de poursuivre le travail pour essayer de détendre cette situation qui est relativement complexe. Ce ne sont pas les événements de ces dernières semaines qui vont améliorer les choses. En tout cas, il y a cette volonté, sur la base de cette étude indépendante, de continuer à travailler. C'est important.

La deuxième chose que je voulais vous dire, c'est évidemment ma déception par rapport au plan gouvernemental même si l'affaire n'est pas complètement close. Je suis obligé de vous en parler non pas pour attaquer l'Etat puisque l'Etat, finalement, c'est nous.

Dans ce plan gouvernemental qui est une bonne chose, que nous avons tous approuvé, une augmentation des redevances des agences de l'eau était prévue. Il faut reconnaître que pour la première fois, l'Etat avait détendu un peu les choses. Jusqu'à présent, nous étions bloqués. Nous avons le droit de prétendre à une augmentation de 475 M€ globalement pour les six agences au niveau national.

Le ministre Béchu avait invité les présidents de comités de bassin à partager cela. Il nous avait dit : « J'entends bien la difficulté pour vous d'augmenter les redevances à ce niveau-là ». Cela fait une augmentation des redevances, par bassin, de plus de 20 % si nous appliquions les 475 M€. C'était un peu compliqué. Il avait rajouté : « Ne bougez pas, je vais vous aider, l'Etat apportera 150 M€ au pot commun », réduisant ainsi de 475 M€ à 325 M€ la contribution des bassins, sachant qu'il appartient ensuite à chaque bassin de fixer ses règles. Nous étions donc partis là-dessus. Nous avons salué l'effort de l'Etat.

Des événements ont ensuite fait qu'on a bloqué, pour 2024, l'augmentation de la RPD (redevance pour pollutions diffuses) et sur la question des pesticides. Cela a représenté - 50 M€ à peu près. On nous a dit que l'autre contribution viendra de la part d'EDF.

Nous avons eu une surprise quand nous avons regardé la répartition par bassin. Nous nous étions rendu compte que sur ces 100 M€, Loire-Bretagne allait toucher 1 M€. On annonçait globalement 150 M€ pour tous les bassins métropolitains. Nous étions en droit d'espérer 30 M€ eu égard à nos 20 à 30 % d'occupation du territoire national d'un point de vue « périmètre hydrographique ». Résultat des courses, nous avons 1 M€ pour 2024.

Ce fut évidemment un choc. Or, nous avons incité les collectivités à rentrer dans ce plan gouvernemental, à faire des travaux d'amélioration de la qualité, d'amélioration des réseaux, etc. C'était déjà une première secousse.

Il y a une explication. Il est vrai que jusqu'à présent, EDF soutenait la Loire plutôt que les autres bassins. En effet, le calcul des énergéticiens en termes de répartition se faisait sur les centrales nucléaires à cycle fermé alors que les 100 M€ nouveaux concernent les centrales nucléaires à cycle ouvert. Or, comme nous n'avons pas de centrale nucléaire à cycle ouvert...

Cela dit, pour la petite histoire, sur les 150 M€, Rhône-Méditerranée-Corse touche 60 M€ parce qu'ils ont des réacteurs ouverts. Vous imaginez bien ! Cela porte un coup à la notion de solidarité entre bassins. Ce fut un premier choc.

C'est dans la loi de finances, donc on ne peut pas y toucher. J'en ai évidemment parlé au ministre et à Mme la Préfète. Nous avons tous essayé de faire remonter cette réflexion mais... premier choc pour Loire-Bretagne.

Deuxième choc, on nous dit : « Il faut demain que vous payiez les mesures agroenvironnementales et climatiques ». Disons clairement les choses, ce sont de bonnes mesures pour la qualité de l'eau parce que derrière cela, il y a des agriculteurs qui s'engagent, qui font des choses. Ce sont des actions profitables à nos sujets. Par contre, le problème, c'est qu'on nous demande de payer à la place du ministère de l'Agriculture. Pour Loire-Bretagne, cela représenterait 119 M€ (2023 et 2024) tout cela sur un budget global annuel de 380 M€.

Nous ne voulons pas pénaliser les agriculteurs, notamment ceux qui s'engagent. Vous comprendrez que nous ne pouvons dépenser que ce que nous avons dans la caisse. La difficulté, c'est que si nous faisons cela, nous retirerions des lignes budgétaires que nous avons prévues pour autre chose. Je pense notamment à d'autres actions agricoles, à la question des matériels, demain peut-être à l'assainissement ou à l'eau potable pour des collectivités. La difficulté, c'est que nous allons devoir expliquer que nous avons un plan gouvernemental, que nous avons une forte ambition et que les subventions vont se réduire. C'est difficile à tenir.

Nous avons évidemment remonté tout cela. Mme la Préfète, M. le Directeur, mais aussi les élus m'accompagnent dans tout cela. Je pense à M. Albert, à Mme Bernard. J'en ai parlé à Mme Le Feu et à M. Pointereau. Il y a un travail collectif. Il y a une prise de conscience. C'est notre situation.

J'ai demandé à M. le Directeur de nous sortir, par bassin, la contribution par habitant comparativement entre Loire-Bretagne et Artois-Picardie, Adour-Garonne, Rhône-Méditerranée-Corse, Rhin-Meuse et Seine-Normandie. J'ai demandé à ce qu'il y ait un calcul. Ce n'est pas tout de se plaindre, il faut aussi qu'on nous dise à quel niveau nous sommes aujourd'hui sur les redevances domestiques pour les particuliers. Nous sommes à 75 % des redevances payées.

Je rappelle souvent que les redevances « agence de l'eau Loire-Bretagne » représentent 380 M€ pour 30 % du territoire national, à comparer avec Seine-Normandie qui est quasiment à 800 M€ pour 20 % du territoire national. Certes, ils ont plus de populations et d'industries alors que nous avons un plus grand périmètre avec moins d'habitants et plus de ruralité. En l'occurrence, il y a déjà une question d'équilibre.

Je dois noter aussi que nos contributions par habitant sont à 21,45 € alors que Seine-Normandie est à 31,54 €, donc 10 € de plus. Cela nous donne des marges supplémentaires. Je n'ai pas dit que nous allions augmenter de 10 €. Nous pouvons réclamer de la solidarité nationale. Par ailleurs, l'Etat peut nous répondre fort justement : « Vous avez les plus faibles redevances des bassins métropolitains, donc vous ne pouvez être que de bons plaignants. Vous avez aussi des responsabilités à assumer ».

Je dis cela parce qu'aujourd'hui, nous sommes dans un flou sur ce qui va se passer réellement sur la redevance pour pollutions diffuses (RPD), sur la question de la pause d'Ecophyto, sur l'évolution des redevances... Une vraie réflexion va être menée. Aujourd'hui, au moment où je vous parle, je n'ai pas toutes les réponses. En tout cas, je vous promets une chose, c'est que nous allons nous battre sur deux sujets qui m'apparaissent centraux. Le premier est la solidarité amont/aval – cela me paraît essentiel –, la solidarité entre les territoires ruraux et les territoires urbains ou les moins denses et les plus denses. Il faut que nous ayons ce débat parce qu'il est important. Il faut que nous assumions aussi notre part de responsabilité. Si nous sommes forts sur nos bases, nous saurions aller réclamer nos droits au niveau national.

Une réflexion va être menée sur la taxe biodiversité. Je vous rappelle que nous finançons l'Office français de la biodiversité (OFB) à hauteur de quasiment 60 M€. Il y a une réflexion sur le financement de l'OFB. Je pense, madame et monsieur les parlementaires, qu'on n'évitera pas le débat sur le financement du grand cycle de l'eau, en y introduisant d'ailleurs la question du risque accidentel, du risque assurantiel, de la question des inondations, d'un bilan de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) ... Bref, je crois que nous avons intérêt, collectivement, à repenser le financement du grand cycle.

Il nous faut travailler sur la fin du 11^e programme, sur la préparation du 12^e, tout cela dans ce contexte d'incertitude et de mouvance. Il y a eu des prises de parole. Il y a eu les derniers événements. Je crois que nous devons être fiers de cette politique publique de l'eau. Globalement, il faut que nous continuions à travailler dans cette logique.

J'ai senti que les ministres que j'ai rencontrés, que ce soit M. Fesneau ou M. Béchu, ont bien compris la situation particulière de Loire-Bretagne. Ils ont bien compris que dans le partage des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) au niveau national, des régions avaient consommé plus que d'autres, ce qui pouvait créer des tensions. Je sais que la Direction régionale de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt (Draaf) est à la manœuvre pour essayer de trouver les bons ajustements.

En tout cas, il s'agit de faire une chose essentielle : nous n'allons pas déshabiller l'un pour habiller l'autre. Il faut que nous soyons solidaires jusqu'au bout. Il faut que collectivement, nous trouvions la bonne solution. En tout cas, la bonne solution n'est pas de priver certaines régions d'actions qu'elles menaient parce qu'elles ont fait moins de MAEC. Il faut que nous trouvions la bonne articulation. Mme la Préfète nous dira sans doute un mot tout à l'heure sur ce sujet particulier des MAEC.

En tout cas, sachez que nous allons continuer à travailler et à porter ce travail collectivement. Si vous en êtes d'accord, je proposerai dans les semaines qui viennent un rendez-vous avec le ministère pour approfondir cette situation particulière.

Mme BROCAS :

Effectivement, il devait y avoir une discussion avec le ministre de la Transition écologique autour de la question de la « manne » d'EDF. Vous avez aussi raison de dire, M. le Président, que les 100 M€ versés par EDF qui ont été fixés par la loi – on ne peut y revenir que par la loi le cas échéant – visent la technologie des centrales nucléaires à cycle ouvert qui ne nous concerne pas. J'ajoute que nous percevons déjà 30 M€ au titre de la technologie qui est à l'œuvre dans notre bassin.

Par conséquent, si l'on revoit la question de la contribution d'EDF, il faudrait faire un grand tout entre ce qui était déjà versé et qui ne profitait qu'à nous-mêmes et ce qui va être versé au bénéfice d'autres bassins. C'est un peu contraire à l'idée de la gestion par bassin. Je pense que le ministre de la Transition écologique n'est pas fermé, d'après les contacts que j'ai pu avoir, à en discuter avec les présidents de comités de bassin. Simplement, le remaniement n'a pas permis que ce rendez-vous se tienne. La conversation pourra sans doute se poursuivre dans les semaines à venir.

Concernant la taxe OFB, effectivement, la réflexion est en cours pour voir s'il y a une péréquation un peu différente à faire entre les agences au profit de l'OFB. En toute hypothèse, l'OFB et son travail sont tout à fait précieux pour nous tous. La réflexion est en cours au sein du ministère de la Transition écologique.

A propos des MAEC, il y a une demande – et elle sera tenue – de faire un effort particulier en 2023 et 2024. Les 119 M€, c'est pour les deux années 2023 et 2024. Pourquoi faut-il faire un effort particulier maintenant ? Parce qu'un certain nombre de MAEC arrivent à échéance et l'essentiel se fait dans les deux premières années. Vous avez raison, cela n'a pas d'incidence sur d'autres aides qui sont tout aussi importantes sur le changement de pratiques et/ou sur la gestion quantitative plus sobre. On doit pouvoir les aider.

Effectivement, la discussion collective doit se poursuivre. Nous en reparlerons cet après-midi en conseil d'administration. Je pense qu'elle doit se poursuivre parce que de toute façon, ce sont nos règles de gouvernance dans le cadre de la commission Programme que nous avons installée aujourd'hui avec M. Albert, que je félicite et que je remercie pour son implication. Cela doit se

poursuivre dans le cadre d'un petit groupe qui soit représentatif de notre démocratie du comité de bassin et avec le conseil d'administration. De toute manière, il nous faudra un vote conforme.

Ainsi, remettons les choses dans le bon ordre. Continuons à en parler. Essayons de trouver ensemble une solution en prenant en compte la voix des usagers, d'autres solutions, d'autres moyens de faire. Il est vrai que nous avons un pic en 2024 qu'il faut que nous sachions passer.

Cela étant, la réflexion sur le 12^e programme va être collectivement une très bonne occasion, un très bon cadre pour se demander comment, dans l'avenir, on fait des priorités, on sélectionne. Je pense que votre appel à une réflexion globale sur le financement du grand cycle de l'eau trouve assez naturellement sa place dans la préparation de ce 12^e programme. Nous ne sommes pas à contretemps. Il faut que nous trouvions une solution pour cette année.

Je pense en effet que tout ce que nous avons appris collectivement et tous les bouleversements qui s'imposent à nous depuis quelques années pourront trouver leur expression dans une solidarité renouvelée, avec une ambition réaffirmée dans le 12^e programme.

M. DEGUET :

Je voudrais faire une remarque liminaire. Certes, nous avons tous le souci d'avancer et d'être positifs mais il ne faut pas minimiser le traumatisme de la situation actuelle.

Mme la Préfète, de façon extrêmement claire, nous sommes dans une institution qui voit toute une série de ses politiques contredite de façon très certaine par des membres qui représentent en principe le gouvernement. Nous avons des raisons de nous poser la question de savoir si le programme des agences de l'eau va être effectivement appliqué. Nous avons besoin d'y voir clair.

Nous avons besoin que dans cette espèce de duo infernal entre des gens qui ne nous disent rien du tout, mais qui nous disent qu'il ne faut rien faire parce qu'on en train de discuter dans des endroits que personne ne connaît, et les directions d'une organisation syndicale et du gouvernement, il y aura un moment où il faudra effectivement en sortir. Il est extrêmement important que des instances comme les nôtres, qui ont de la légitimité, puissent intervenir.

Je le dis de façon un peu émue, comme vous pouvez le voir, mais je pense que c'est à la hauteur de l'émotion de tous les acteurs qui sont ici.

J'entends votre proposition, M. le Président. Il faut que notre voix intervienne dans ce champ. Je pense qu'on parle du comité de bassin. Nous sommes en février. La prochaine réunion du comité de bassin sera le 11 juillet. Il y en a une qui vient d'être supprimée. Il me semble être une évidence absolue que le comité de bassin doit pouvoir prendre la situation et examiner l'ensemble des questions qui sont posées.

Sur la question des ressources, on oublie toujours – comme un traumatisme remplace l'autre – que nous avons une partie de ressources en moins parce que la taxe sur les pollutions diffuses a été rayée d'un trait de plume un jour de petit déjeuner dans un rendez-vous, avec quelqu'un qui nous annonce le lendemain que ça y est, nous ne l'avons plus. Puis, un 49.3 passe dans la foulée et élimine une ressource sur laquelle nous avons tous travaillé et sur laquelle nous avons tous construit.

Etant donné les événements, nous avons effectivement besoin de voir ce qui se passe. Nous avons besoin de faire le bilan, et sur cette base, de regarder comment nous allons avancer. Il est extrêmement important que nous gardions le rôle de parlement que nous avons. Il faut qu'il soit respecté. Honnêtement, en ce moment, nous avons besoin de ce parlement, donc il faut que nous nous réunissions.

M. le Président :

Je vous promets une réunion au mois d'avril où nous aurons un débat spécifique sur tous les sujets que nous venons d'aborder à l'instant. Nous allons laisser la pression retomber. Nous allons voir comment les choses vont se présenter. Je vous promets cela en avril. Il y aura un comité de bassin au mois d'avril. Le comité de bassin devra, de toute façon, donner un avis conforme à l'avis du CA sur la modification des maquettes du 11^e programme et sur la préparation du 12^e.

M. NOYAU :

Nous n'avons pas abandonné le sujet de la qualité et de la quantité de l'eau. Nous prenons le sujet à bras-le-corps. Il n'y a rien d'arrêté. Nous continuons à travailler sur la mécanisation entre autres pour remplacer les herbicides. Néanmoins, c'est très compliqué parce que tous ces changements et toutes ces transitions ne se font pas en un claquement de doigts.

Nous avons monté une association qui s'appelle le contrat de solutions. Nous avons 114 solutions qui sont validées et qui peuvent être appliquées plus ou moins. Certes, il reste encore beaucoup d'impasses mais nous travaillons au fur et à mesure, y compris sur tout ce qui est biocontrôle et biostimulant.

Nous accueillons d'un bon œil les nouvelles technologies. Le travail sur le gène peut apporter beaucoup de solutions, sur la partie « fongicides » entre autres pour la protection des plantes.

Nous travaillons sur l'efficacité de l'eau. Maintenant, il existe des matériels très sophistiqués mais qui coûtent cher. Comment fait-on pour financer ce matériel ? Il y a des outils pour être beaucoup plus efficace sur l'utilisation de l'eau pour pouvoir irriguer plus de surfaces à l'avenir par rapport au changement climatique.

Nous travaillons aussi sur des informations sur les couverts végétaux. Je vais m'impliquer. J'ai envoyé un courrier à tous les agriculteurs de la région pour leur faire connaître les bienfaits des couverts végétaux. Parfois, ce n'est pas simple de les implanter. Cet automne, c'était compliqué surtout que nous avons voulu faire de culture d'hiver, donc nous n'avons pas pu les implanter puisqu'il faisait humide et la date était dépassée.

Concernant le « qui paie quoi », le paiement se fait par le produit, sauf qu'il existe des produits qui rentrent en Europe avec des résidus de produits phytosanitaires qui sont interdits en France. On autorise leur entrée, avec une limite de résidus positive. C'est aussi cela qui fâche les agriculteurs. On fait rentrer des produits qui sont beaucoup moins chers, avec des produits phytosanitaires qui sont interdits chez nous et certains avec un résidu positif.

Au sujet de l'eau, on importe des produits entre autres d'Espagne où ils réservent 45 % de leur eau de surface à l'agriculture. On continue à importer ces produits. Il y a un train qui part de Perpignan, qui arrive à Rungis et qui apporte ces produits. Cela fâche les agriculteurs automatiquement. Il y a un réel problème. C'est un problème européen. En l'occurrence, on arrive à un effet ciseaux des prix. Les revenus vont être catastrophiques en 2023 et pires en 2024, avec de mauvaises conditions d'implantation de nos cultures.

L'effet ciseaux est dépassé, c'est-à-dire que le prix mondial, pour certaines productions, est en dessous du prix de rémunération de l'agriculteur. Effectivement, il y a eu 2022 mais il a été mangé en partie par plein de choses, par les impôts, la MSA entre autres parce que quand on fait un revenu, on paye aussitôt. Certes, il y a des moyens pour en payer un peu moins mais c'est très compliqué. On peut étaler.

Sur l'effet « pollutions », vous l'avez souligné tout à l'heure, nous voulons bien prendre des coups mais nous les prendrons ensemble. Globalement, quand les produits sont utilisés ailleurs, ils polluent ailleurs. Puis sur l'eau, quand on importe du lithium et du cuivre du plateau d'Atacama au Chili, on pollue l'eau sur place mais on oublie. On oublie plein de choses. Il faut le résoudre ensemble. Il n'y a pas que les produits phytosanitaires, il y a aussi tous nos produits ménagers que nous utilisons tous les jours.

Nous voulons bien prendre des coups mais nous voulons que ce soit partagé ensemble. Puis, nous voulons les résoudre ensemble. Si nous sommes opposés, nous allons avoir du mal à nous parler. Nous allons essayer, les neuf, pendant un an encore puisque dans un an, il y aura des élections à la chambre d'agriculture. Potentiellement, il y aura peut-être un ou deux des neuf qui resteront. Ce sera une nouvelle mandature. Nous verrons qui y siègera. S'il n'y a pas moyen de discuter ou si l'on ne peut pas avancer, on actera.

M. le Président :

Vous avez vu, M. Noyau, qu'il y avait moyen de discuter. Je suis certain que le comité de bassin est à côté des agriculteurs quand ils crient à la concurrence déloyale sur l'usage des produits. Ce n'est pas acceptable que des produits qui sont interdits en France arrivent sur les étals depuis l'étranger. Ce n'est pas acceptable. Cela doit nous tirer tous par le haut. Il ne faut pas comprendre

cela comme une autorisation à utiliser les mêmes produits chez nous parce qu'il nous en arrive de là-bas. Il faut que la réglementation européenne tire l'ensemble par le haut.

En l'occurrence, je suis certain que vous aurez le soutien du comité de bassin. Je suis sûr que les agriculteurs que nous avons la chance d'avoir dans ce comité sont des agriculteurs ouverts au dialogue et qui participent. Je sais que pour vous, dans vos instances, ce n'est pas simple non plus parce qu'il y a une incompréhension de vos agriculteurs. Sachez que c'est le collectif qui doit l'emporter. Les associations aussi sont soumises à rude épreuve en ce moment.

C'est collectivement que nous devons y arriver. En tout cas, je vous remercie de continuer à participer activement à nos travaux. Je suis certain que nous aurons l'écoute et que le comité de bassin, dans son ensemble, saura comprendre vos difficultés.

M. MERY :

Avant que M. Albert prenne la parole sur ce sujet, il y a quelques points que je voudrais d'une part accompagner, d'autre part noter, et certains sur lesquels je voudrais vous alerter. Le premier point, c'est cette histoire de plan Eau. Il va falloir le mettre en œuvre. Cela nécessite de le chiffrer. Cela a été fait. Puis, cela demande de le financer, ce qui est loin d'être fait, sauf pour EDF pour laquelle il y a une forme de contribution volontaire obligatoire.

A l'agence de l'eau, il y a trois payeurs : les usagers domestiques, les industriels et les agriculteurs. Les chiffres sur la situation vis-à-vis des usagers domestiques pour notre bassin ont été évoqués en pourcentage. Nous avons, en contribution, la part la plus basse de toutes les agences de bassin. Evidemment, chaque bassin est un peu différent en termes de répartition du nombre d'entreprises, de densité de population, etc. Toutefois, nous sommes parmi les plus hauts, voire le plus haut sur les contributions des industriels.

Je vais droit au but. S'il ne faut pas toucher à la part des usagers domestiques, s'il ne faut pas toucher à la part des usagers agricoles, il ne restera plus que la part des usagers industriels que nous sommes. En l'occurrence va se poser une question de consentement à payer. En effet, derrière les points qui ont été évoqués, il y a le consentement à payer pour un enjeu collectif. On s'est tapé dans le dos, c'est collectif, nous sommes ensemble, vive la démocratie au sein du comité de bassin, ce parlement fonctionne bien, on s'écoute les uns et les autres, sauf qu'à la fin, il faut payer. Là, je ne vous parle pas de consentement, je vous parle de capacité à payer.

Clairement, un plan qui ne fournit rien en termes de redistribution au monde industriel et qui s'appuie exclusivement sur le monde industriel pour être financé, vous comprendrez bien que nous y sommes assez peu favorables. Ce n'est même pas parce que nous avons mauvais caractère, c'est parce qu'il est injuste, inique et in finançable. Cela s'appelle un coût disproportionné juridiquement. Il faut être vigilant à cela.

Il faut être vigilant à ce que l'on dit et à la façon dont on se positionne, y compris au regard des autres bassins. Cette solidarité interbassins que nous pourrions appeler de nos vœux présente tout un tas de difficultés, tout un tas de complexités parce que les bassins ne sont pas les mêmes. Ce n'est peut-être pas le bon levier. Cependant, le bon levier serait finalement que chacun contribue et que personne ne cherche à s'exclure de la contribution de ce plan nécessaire et ambitieux pour nous tous. Qu'aucune des parties prenantes ne s'en exclut et que l'on revoie ce à quoi l'on contribue par ailleurs. Cela a été cité dans le dossier « biodiversité ».

En tout cas, le financement du plan, tel qu'il nous est annoncé et proposé, pour l'instant est injuste, inacceptable, insoutenable pour les industriels. Je vous remercie de bien entendre ce message.

Mme BRUNY :

M. le Président, Mme la Préfète, M. le Directeur, chers collègues. M. le Président, vous avez rappelé à l'instant que les associations étaient mises à rude épreuve. Oui ! bien sûr ! Je voulais vous proposer un trait d'humour pour éviter de sombrer dans ce monde de brutes.

La question que nous devons nous poser est : l'Etat a-t-il appris à tourner ? Une question essentielle, en effet, face aux syndicats majoritaires qui empilent exigences, menaces, mise à sac et qui font tourner l'Etat en bourrique.

Effectivement, il ne faut pas avoir le tournis, alors que la profession agricole avait obtenu un sursis à des classements réglementaires plus sévères pour un certain nombre de masses d'eau. Pour

cela, elle devait s'engager à travailler au sein des CLE sur des études HMUC (hydrologie-usage-climat-milieux), ces études fournissant un état des lieux pertinent, mais sans nul doute, la connaissance fait peur.

Alors que bon nombre d'études sont en cours, financées pour la quasi-totalité à 100 % par l'agence de l'eau, cette même profession demande aux préfets de région des Pays de la Loire de suspendre les travaux locaux et de solliciter auprès des présidents de CLE, des administrations départementales un report de travaux (demandes d'avis, réunions) en particulier sur les études HMUC. D'un claquement de doigts, tout devrait ainsi s'arrêter.

Les autres acteurs, membres de CLE, usagers économiques et non économiques, sont ainsi ignorés. Que dire des bureaux d'études retardés dans leurs missions, fragilisés et dont le travail inachevé ne pourra être facturé dans ce contexte. Nous sommes évidemment d'accord pour que toutes les facturations de retard soient envoyées à la chambre d'agriculture des Pays de la Loire.

En attendant, chers collègues, apprenons à tourner ensemble, tels des derviches tourneurs. Nous serons ainsi fin prêts face à l'incurie de certains acteurs et au renoncement de l'Etat, et aussi parce qu'il faut bien le dire un peu familièrement, tout ceci nous saoule.

Mme BROCAS :

Je dirais un mot non pas en réponse mais un mot d'éclairage. Hier, nous avons eu, avec les préfets de région concernés par le bassin, la Dreal de bassin, la Draaf de bassin, le Sgar et M. Gutton une réunion que j'avais souhaitée pour faire un point sur le retour d'expérience de la sécheresse et aussi sur l'importance des études HMUC. Je continue de dire à mes collègues – et personne ne l'a contesté – que les études HMUC constituent vraiment un socle de connaissances partagé et que c'est important.

Cela étant, il y a peut-être des questions : peut-on améliorer la méthode, etc. ? Je ne suis pas fermée à ce que l'on regarde. Il existe une mission inter-inspections sur ce sujet. Nous verrons bien ce qu'elle nous dira. En tout cas, ce socle de connaissances partagées, de connaissances objectives et scientifiques ne définit pas une cible mais éclaire une fourchette au sein de laquelle le débat local doit s'engager entre les acteurs et entre les différents usages.

Je continue à penser – et personne ne m'a contesté non plus – que c'est par le dialogue local, où chacun fait un effort, que nous pourrions trouver des consensus solides, donc durables.

M. ALBERT :

Si j'étais pessimiste, je partirais en courant. J'ai entendu une introduction qui fait peur et qui, à un moment donné, indiquait que nous n'allons pas y arriver. Cependant, j'aime les défis. Je vais essayer de relever celui-ci. Je crois encore à ce que tout le monde écoute la bonne parole devant cette complexité. J'ai répondu à des mails pour apporter des explications concernant les recettes de telle ou telle agence, concernant les MAEC, les CAB et autres. Puis, derrière tout cela, nous avons les dépenses et les recettes et comment arriver à construire un programme à travers cela.

Nous avons été unanimes pour dire qu'il nous faut 80 M€ de plus de recettes. Cela a été approuvé à l'unanimité lors de la commission Programme et du conseil d'administration. Tout le monde était d'accord pour avoir plus de recettes pour pouvoir agir sur les territoires. C'était un point et une valeur importante que chacun s'était ancré.

Ensuite, un certain nombre de phénomènes ont fait que nous avons construit trois scénarios que vous avez encore dans votre tome d'aujourd'hui mais qui ne sont plus d'actualité parce que nous sommes partis sur un autre travail ensemble. Nous avons pris une autre délibération pour bien scinder les choses et avancer par étape comme je le souhaitais, même si parfois, certains ne comprenaient pas trop lesdites étapes. Néanmoins, un travail était mené dans ce sens.

Aujourd'hui, nous sommes devant un phénomène où nous avons des difficultés à équilibrer les dépenses et les recettes. J'ai moi-même rappelé à la commission Programme qu'à un moment donné, que l'Etat prenne conscience de nos dépenses ou qu'il prenne conscience de nos recettes, je ne suis pas à ça près. Ce qui m'importe, c'est d'arriver à trouver le résultat au bout avec l'Etat sur comment mettre en place la péréquation et la solidarité entre les territoires en France, notamment sur notre bassin qui occupe quand même 27 à 28 % du territoire métropolitain. Je crois que c'est l'essentiel. J'invite surtout à ce que nous y allions ensemble pour le dire à l'Etat. Je le dis

à Mme la Présidente du conseil d'administration, Mme la Préfète. Je pense qu'il faut y aller ensemble pour défendre tout cela et faire prendre conscience à l'Etat. Je constate que l'Etat l'a pris un peu en compte.

Nous avons une première diapositive sur la partie des plafonds de dépenses et de l'autorisation que nous a donnée l'Etat de dépenser 51 M€ supplémentaires sur 2024. C'est un arrêté d'Etat. Cependant, nous le faisons sans recettes supplémentaires. Nous sommes bien sur un avis conforme de ce qu'a décidé le conseil d'administration. Le plafond de dépenses de Loire-Bretagne est augmenté de 51 M€, qui est réparti aujourd'hui par domaine comme le veut l'encadrement. Néanmoins, il ne faut pas tenir compte forcément de cette répartition par domaine, si ce n'est le 1 M€ par rapport à la revalorisation du salaire du personnel et le renforcement des effectifs qui sont véritablement acquis.

Sur les autres domaines, même si c'est encadré aujourd'hui, nous aurons de toute façon à revoir en juin ou en septembre l'évolution de nos domaines par rapport aux dépenses. Ainsi, à la fin du 11^e programme, qui interviendra en fin d'année, nous aurons à revoir l'adéquation entre ces domaines parce que nous ne pouvons pas en avoir un qui va exploser et un autre qui ne va pas avoir assez de crédits. Nous aurons, suivant les dépenses que nous aurons sur les domaines 2 et 3, à équilibrer ces deux domaines à la fin du 11^e programme. C'est ce que nous avons déjà fait au 10^e programme lorsque nous avons reporté une partie des collectivités sur le programme d'après. En l'occurrence, si nous reportons encore sur le 12^e programme, déjà avec les difficultés que nous avons à équilibrer les dépenses et les recettes, cela pourra être compliqué d'avancer sur les années 2025 et 2026.

C'est pour cela que nous vous demandons de valider le projet de modification de maquette, par domaine certes – néanmoins, comme je vous l'ai dit, cela pourra être modifié – et donc d'intégrer les 51 M€ supplémentaires, pour l'instant, dans notre plafond de dépenses.

M. le Président :

M. Albert a très bien précisé les choses. Il nous faut un avis conforme du comité de bassin puisque le conseil d'administration aura lieu derrière. Cette question soulève-t-elle de votre part des interventions ?

M. DEGUET :

Je crois que nous avons majoritairement voté pour au CA, donc nous avons une vision commune. Par contre, je ne suis pas d'accord avec la présentation. La présentation est très claire. Au mois de décembre, nous avons voté une modification de maquette qui tenait au fait que nous avons un certain nombre d'appels à projets que nous avons reproduits sur l'année suivante. Un certain nombre d'éléments avaient été votés.

Ce qui est en train de se passer maintenant, ce n'est pas la même chose. S'il s'agit de voter sur ce que nous avons fait en décembre et sur lequel je pense qu'il n'y avait pas de problème, je suis d'accord. En revanche, si en même temps on est en train de prévoir qu'on nous fasse voter mais de toute façon, on ne va pas le respecter parce qu'il va se passer quelque chose... Le quelque chose qui va se passer, ce n'est pas de la routine. C'est le fait que d'une manière générale, le gouvernement français considère les agences de l'eau comme une tirelire. En plus, non seulement on les considère comme une tirelire mais d'un autre côté, on encadre ses ressources de façon à ce qu'il n'y ait pas de recettes et que les agences soient obligées d'aller chercher ailleurs.

En ce moment, nous votons parce qu'il s'agit de la politique de l'agence de l'eau et qu'il est tout à fait légitime que nous continuions. Pour l'avenir, la question va se reposer complètement. C'est pour cela qu'il faut qu'il y ait un débat global. S'il doit y avoir des éléments de vote conforme, cela ne se fera pas forcément sur de l'ajustement. Il faut que ce soit des débats politiques.

M. le Président :

Nous sommes bien d'accord là-dessus.

M. ALBERT :

Cela ne remet pas en cause les appels à projets que nous avons décidé, en décembre, de renouveler en 2024 sur les conduites fuyardes et autres.

M. le Président :

Je soumetts à votre approbation cette proposition d'avis conforme. Nous pouvons voter à main levée. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- *Avis conforme sur le projet de révision de la maquette financière du 11^e programme.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-08 du 13 février 2024.

M. le Président :

Je vous propose de nous réunir en comité de bassin le 16 avril si cela vous va.

12^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2025-2030 : AVANCEMENT DES TRAVAUX D'ÉLABORATION

Point « programme » n°2 de l'ordre du jour

M. ALBERT :

Le point suivant porte sur les orientations. Bernadette Doret va vous présenter les huit orientations qui ont été validées par le conseil d'administration. Nous avons avancé plus particulièrement sur trois orientations. Je laisse la parole à Mme Doret.

Mme DORET :

Comme nous n'avons pas pu vous faire un point d'avancement en décembre, aujourd'hui, vous avez dans votre dossier tous les travaux qui ont été conduits par la commission Programme sur la période du mois de septembre jusqu'en novembre et qui ont fait l'objet de délibérations qui ont été adoptées par le conseil d'administration en novembre et en décembre.

Vous avez sous les yeux les huit orientations qui ont été adoptées, qui portent sur les trois volets du programme d'intervention : le volet « recettes », le volet « dépenses » et le contenu des interventions.

Ces huit orientations sont issues des éléments de cadrage nationaux qui vous ont été présentés lors du dernier comité de bassin, à la fois la lettre de cadrage que le ministre en charge de l'Ecologie vous avait adressée en mai 2023, également le plan Eau qui a été présenté en mars 2023, ainsi que les travaux que vous aviez conduits dans le cadre du chantier de la planification écologique et qui ont permis d'alimenter ces orientations.

L'orientation sur le volet « redevances » a déjà fait l'objet de présentation par le président. Nous avancerons sur le volet « dépenses » une fois que nous aurons adopté une stratégie sur le volet « recettes ».

Les orientations 3, 4, 5 et 6 peuvent être regroupées. Elles nous ont permis déjà de débattre des priorités d'intervention, notamment autour de l'objectif de bon état et de solidarité territoriale.

Puis, les trois autres, qui sont issues des travaux qui ont été menés par la commission Evaluation sur la cohérence globale du 11^e programme, ont permis d'élaborer des principes d'intervention à travers la nécessité de travailler sur plus de sélectivité, de lisibilité du programme, une vision plus

transversale des thématiques au-delà des questions de l'eau, la territorialisation de l'action et aussi être en capacité de mieux piloter le programme d'intervention autour d'objectifs ciblés et chiffrés.

Ensuite, vous avez deux orientations plus thématiques. L'une porte sur la résilience des territoires et s'appuie sur la mise en œuvre du plan de résilience qui court sur les années 2023 et 2024, en lien aussi avec la trajectoire de sobriété que vous avez adoptée à la fin de l'année. Le second volet est en réponse à l'enjeu de garantir une eau potable de qualité.

Voilà pour la présentation très rapide des orientations qui, pour la plupart d'entre elles, ont déjà fait l'objet de délibérations.

Sur la diapositive suivante, vous voyez l'avancement des travaux :

- le volet « redevances » sur lequel je laisserai le président intervenir ;
- le volet « dépenses » ; il est encore trop tôt pour arriver à vous présenter une maquette financière équilibrée ;
- les délibérations qui ont déjà été approuvées par le conseil d'administration en novembre et en décembre, ce que je vous ai indiqué sur les priorités d'intervention ou encore les principes d'intervention.

Pour ma part, j'en terminerais avec le calendrier qui a été actualisé récemment. A partir de maintenant, nous aurons une commission Programme chaque mois, ce qui permettra ensuite de venir devant les instances, donc le conseil d'administration ou le comité de bassin.

A la prochaine commission Programme, nous allons travailler sur l'architecture du 12^e programme et les dernières orientations. Du mois d'avril au mois de mai, nous allons présenter les stratégies d'intervention en fonction des différents enjeux auxquels le 12^e programme va répondre pour avoir une version stabilisée du 12^e programme au mois de juin prochain.

Ensuite, nous garderons l'été et la rentrée pour travailler sur tous les dispositifs d'aide et être en capacité d'adopter l'ensemble des éléments du 12^e programme, donc les volets « recettes », « dépenses » et « interventions » pour que nous puissions avoir des redevances qui soient publiées au Journal officiel d'ici le 31 octobre 2024.

M. ALBERT :

Je vais vous reparler un petit peu des redevances, des interventions et des critères. Comme je vous le disais, les 80 M€ supplémentaires ont été votés à l'unanimité. Ensuite, je voulais que nous crantions un peu notre façon de travailler. C'est à ce moment-là qu'est arrivée la délibération qui a été proposée à 74,5 et 25,5 pour la partie des usages domestiques. Cette délibération a été votée à la majorité. Un travail a été mené avec le monde économique. Une première réunion a eu lieu. Nous devons avoir une deuxième réunion avec les associations et les élus pour travailler sur la partie « eau potable et assainissement ». Nous attendons les annonces gouvernementales qui sont venues perturber tout cela.

Nous avons vraiment l'exigence de voir où chacun peut se poser pour avoir une redevance qui soit adaptée et concertée. Nous avons la réunion des associations d'élus. Nous allons essayer de faire assez rapidement. Nous avons aussi un groupe « redevances ». Il faut noter que nous travaillons pour une redevance en 2026. Nous ne sommes pas sur une redevance 2024. Nous travaillons donc sur le long terme.

Ainsi, nous avons besoin d'avoir les éléments des années antérieures. Nous étions partis sur l'année 2022 sur les éléments que nous pouvions avoir. L'année 2023 est un peu différente. Nous verrons qu'il y a un peu plus de RPD. Cela veut dire un peu plus d'achats de phytosanitaires, ce qui n'est pas forcément ce que nous souhaitons pour la qualité de nos eaux. Cela impacte aussi la redevance, donc nous aurons besoin de travailler sur ce sujet.

Nous sommes dans un contexte de réforme des redevances, avec la création de deux redevances : la redevance « consommation eau potable » et les deux redevances de performance de service « eau potable et assainissement ». Ce que nous discutons aujourd'hui qui est sur l'ancienne redevance, il va falloir l'adapter sur la nouvelle. Cela demande un calcul des services de l'agence assez pointilleux pour pouvoir transposer tout cela.

Concernant les interventions, je voudrais juste rappeler que les priorités sont de construire des stratégies d'intervention et l'objectif du Sdage en réponse au cadrage national, conforter la

politique de solidarité des territoires ruraux et accompagner les structurations des compétences « eau potable » et « assainissement ».

Ensuite, nous avons travaillé sur les six principes essentiels, à savoir :

- un programme construit autour d'objectifs clés ciblés et chiffrés à travers différents indicateurs ;
- la sélectivité et la lisibilité du programme avec des critères de priorisation tels que les zones prioritaires, les vecteurs de lisibilité et l'efficacité au vu des enjeux du 12^e programme ;
- la transversalité et la coopération avec le lien terre/mer mais aussi le lien aval/amont ;
- le pilotage des différentes échelles locales des bassins, renforcer l'acquisition des courbes de naissance ;
- l'information et la communication que M. le Président a évoquées tout à l'heure, avec la facilitation de l'appropriation des sujets et contribuer au débat ;
- le partage des enjeux pour l'eau et les milieux, la territorialisation (s'appuyer sur la politique territoriale rénovée) et accompagner sur la stratégie du territoire.

Ce sont les six principes essentiels pour structurer le volet « interventions ».

Puis, nous avons défini quelques critères, avec un mode de travail qui a changé au sein de la commission Programme parce que nous avons travaillé par petits groupes. Vanessa Prochasson nous a proposé cette méthode. Au début, nous avons une réticence des élus présents mais ensuite, certaines choses sont ressorties de ces petits groupes, notamment le maintien du plan de résilience pour essayer de conforter les compétences sur les territoires, les indicateurs de résultats et la prise en compte des enjeux énergétiques. Je vous donne quelques exemples de ces critères.

Voilà comment nous avons commencé, et comment nous allons continuer, à travailler sur ces éléments.

M. le Président :

Merci, M. Albert, pour ce gros travail. Nous n'allons évidemment pas rentrer dans le débat puisque nous n'avons pas tous les éléments. Je vous ai promis un comité de bassin spécifique sur le sujet. Je veux simplement repréciser une chose importante.

A l'époque, avec Laurent Gérault, quand il y a eu l'élection en 2017, on avait proposé de fusionner la commission Programme du comité de bassin et la commission Programme du conseil d'administration pour essayer d'être plus en phase et en concertation, qu'il y ait une cohérence de proposition. Evidemment, il s'agit de maintenir cela. Toutefois, cela nous oblige, très clairement, à nous retourner vers le comité de bassin qui donnera un avis conforme. Il faut que cet avis conforme se construise sur la base de discussions.

Le planning prévoit que nous votions le 12^e programme lors de la séance du 8 octobre 2024, donc nous avons six mois devant nous. Nous aurons un comité de bassin le 16 avril et un autre en juillet. Ce sera l'occasion de réunir nos commissions et de préparer cette décision d'avis conforme. Il faut surtout que nous voyions avec Mme Mézière-Fortin comment nous allons travailler sur la communication, sur la formation et sur la mobilisation parce qu'il va falloir convaincre le comité de bassin, mais aussi les territoires, que les choses vont bouger.

Je compte beaucoup sur les commissions territoriales pour porter les messages au plus près dans les agglomérations, dans les communautés de communes, auprès des maires, auprès des acteurs de l'eau et auprès des bassins versants pour qu'ils comprennent la logique qui va être la nôtre. A un moment donné, chacun va regarder sa facture. M. Méry demandait tout à l'heure combien il paie en plus et ce qu'il gagne en plus. Il va falloir que nous ayons ce travail de pédagogie en direction des territoires de manière à ce que nos décisions puissent être bien élaborées collectivement.

Je tenais à préciser cela pour vous dire la nécessité absolue que le comité de bassin appuie sa mise en conformité du vote sur de vraies discussions et nous allons y travailler.

Merci, M. Albert, pour ces informations. Le dossier est complexe. Nous avons bien entendu les propos de M. Méry. Encore une fois, pour réussir, il va falloir y aller collectivement.

Je vous rappelle les dates des comités de bassin : 16 avril, 2 juillet, 8 octobre et 3 décembre. Nous aurons cinq comités de bassin en 2024.

Il me reste, avant d'aller déjeuner, à remercier les services de l'agence, M. le Directeur, pour la qualité de la préparation et de l'organisation de nos affaires.

Merci, Mme la Préfète, de votre soutien. Parfois, nous sommes un peu en tension mais c'est pour la bonne cause et vous le savez bien.

Il me reste à saluer Mme Aubert qui va nous quitter puisque c'est son dernier comité de bassin. Mme Aubert a joué un rôle tout particulier dans cette assemblée. Elle a été nommée par le président de la République en novembre 2017 pour présider le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Mme Aubert a été :

- conseillère régionale de la région Centre-Val de Loire de 1992 à 1998 ;
- députée de la 4^e circonscription d'Eure-et-Loir de 1997 à 2002 ;
- vice-présidente de l'Assemblée nationale de 2001 à 2002 et membre de la commission des affaires étrangères au même moment ;
- élue au Parlement européen en 2004.

Elle a beaucoup travaillé à l'élaboration de la COP 21 dans le cabinet du président de la République de l'époque, François Hollande, et a contribué largement à la réussite de cette COP 21 à Paris.

En mai 2016, elle a été nommée inspectrice générale de l'administration. C'est à ce titre qu'elle a présidé le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pendant cette période.

Je voulais, ma chère Marie-Hélène, vous remercier pour votre engagement au nom de tous les collègues du comité de bassin.

[Applaudissements]

M. le Président :

Nous avons prévu un petit cadeau. C'est un geste de remerciements. Nous vous souhaitons évidemment le meilleur. Mme Aubert travaille aujourd'hui pour le Partenariat français pour l'eau, notamment sur toutes les actions internationales. Nous savons sa sensibilisation sur le sujet. Evidemment, nous suivons de très près ses travaux. Merci, Mme Aubert.

[Applaudissements]

Mme AUBERT :

Merci beaucoup. Cela me touche. Je ne vais pas boudier mon plaisir. Je ne suis pas une grande fan de ce genre de cérémonie mais j'apprécie beaucoup. Ce n'est pas sans émotion que je quitterai ces bancs du comité de bassin. Comme l'a dit M. Gandrieau, ce sont des choix personnels aussi. Nous ne pouvons pas être partout.

Comme l'a dit M. le Président, je préside aujourd'hui le Partenariat français pour l'eau qui rassemble les acteurs publics et privés de l'eau engagés à l'international. Si l'actualité est forte au niveau de notre bassin, au niveau national, elle est très forte aussi au niveau international et européen, tant les enjeux de l'eau, qui ont longtemps été un peu sous le radar, sont devenus prégnants à tous les niveaux. On se rend compte, enfin, qu'il n'y a aucune activité humaine possible sans une ressource en eau en quantité et en qualité suffisante. Ce sont de sacrés défis.

Par ailleurs, même si je suis pleinement ligérienne de naissance et de cœur parce que je suis née à Nantes, j'ai été élevée dans la Sarthe, fait mes études à Tours, vécu et travaillé vingt-deux ans en Eure-et-Loir avant de retourner en Anjou en 2003. J'ai été élue pour la première fois en 1992 au conseil régional du Centre qui ne s'appelait pas encore Centre-Val de Loire. A l'époque, les sujets autour de la nappe de Beauce nous occupaient déjà beaucoup.

Aujourd'hui, je vis au sud de la Charente-Maritime, à Marennes, premier bassin ostréicole européen. D'ailleurs, j'ai bien entendu ce qui a été dit là-dessus. Je m'investis pleinement dans l'avenir de ces zones humides, dans la pérennisation de l'élevage extensif en milieux humides. M. Servant sait très bien de quoi je parle. Cela suscite des dynamiques territoriales de tous les acteurs que je trouve extrêmement porteuses, intéressantes et qui offrent des perspectives.

Dans la crise profonde que nous connaissons aujourd'hui dans le monde agricole, je regrette vraiment que les ministres concernés, ainsi que le Premier ministre, n'aient pas su, n'aient pas voulu montrer tout ce qui se fait d'extrêmement porteur dans le monde agricole parmi les acteurs territoriaux avec les milieux associatifs, etc. Il y a énormément de choses qui se font dans le bon sens à travers des réseaux dont on parle peu (les réseaux Trame, GEDA, Civam, Base, etc.). Il y en a beaucoup dans le monde agricole qui se démène justement pour accomplir cette transition dont nous avons absolument besoin, cette « révolution obligée » pour prendre le titre d'un livre qui vient de sortir et qui est assez passionnant. Nous n'avons pas le choix de toute façon.

Je regrette aussi – parce que l'administration du ministère de l'Ecologie est particulièrement engagée, motivée et travailleuse –, cela m'a fait vraiment très mal de voir qu'à l'occasion de la crise, l'explosion d'une Dreal, les saccages, les menaces, les dégradations dans les agences de l'eau ou autres ont obtenu un silence incroyable de la part du ministre de l'Ecologie.

[Applaudissements]

Mme AUBERT :

Je n'arrive pas à supporter que l'on considère, quels que soient les problèmes ou les vicissitudes, qu'il serait normal, parce qu'on a des soucis, de s'en prendre ainsi à des agents qui font leur travail, qui le font bien et avec beaucoup de conviction et de motivation. Je leur apporte, moi aussi, tout mon soutien et ma reconnaissance. J'ai beaucoup travaillé. J'en fais partie. Ce silence assourdissant est lourd de conséquences aussi.

Je termine sur une note positive mais aussi une blessure qui reste ouverte. M. le Président, vous avez évoqué des perspectives plus positives qui sont celles du dossier des réserves de substitution dans la Sèvre niortaise. Je présidais le CA de l'agence de l'eau quand la première tranche de ces projets a été votée après de multiples débats extrêmement riches et intéressants, très porteurs au sein de notre assemblée. Nous avons fait un pari. Vous imaginez qu'au regard de mon parcours, ce n'était pas si évident de porter un soutien à des projets de ce type. Toutefois, je l'ai fait. Je l'ai fait avec conviction. J'y crois encore. Nous avons mis les conditionnalités importantes, au nom de l'agence de l'eau, qui ont été débattues à un niveau d'exigence que certains ont peut-être trouvé trop élevé, et d'autres pas assez mais en tout cas, nous avons trouvé un contrat, un protocole, quelque chose qui pouvait fonctionner. Le statu quo n'était pas possible. Il fallait avancer.

Nous en avons parlé pendant des heures. Je ne vais pas refaire le débat ni les constats mais tout cela a tourné au drame. C'est un drame humain mais j'espère que ce n'est pas aussi un drame pour ce que nous essayons de faire ici et dans différentes instances. Il faut absolument reprendre le chemin du dialogue. Il semble que ce soit le cas après bien des épreuves, bien des violences et bien des invectives. Nous verrons.

En tout cas, ce dont je suis sûre, c'est que nous ne pouvons ni en rester là ni fuir en avant. Ce qui me fait peur actuellement, c'est ce risque de préemption par le ministère de l'Agriculture qui pourrait imposer, pour racheter une forme de paix sociale mais bien illusoire, de multiplier les stockages, supprimer les recours, etc. Cela ne marchera pas non plus. Ce n'est pas de cela dont nous avons besoin. Nous avons besoin de réfléchir au stockage de l'eau – c'est sûr –, y compris les stockages naturels et la préservation des zones humides, dont les SFN (solutions fondées sur la nature) font partie. Il faut reprendre ce chemin-là.

Dans l'étude dont on a parlé, il est indiqué qu'il ne faut pas laisser tomber. Je termine là-dessus : non, il ne faut pas laisser tomber. Il faut absolument reprendre le dialogue avec tous les acteurs de bonne volonté et de bonne foi sur le terrain et il y en a. Il faut décentraliser. Il faut donner la parole à tous ceux qui sont concernés.

Il faut aussi revaloriser, au-delà de l'agriculture, la ruralité. Les caractéristiques de notre bassin sont celles-là. Nous en avons déjà parlé cent fois. Tant que nous ne trouvons pas le moyen de valoriser, de revaloriser la ruralité, notamment par tout ce que les acteurs ruraux apportent en matière de préservation de la ressource en eau et de sa qualité, nous aurons beaucoup de mal à nous en sortir, au-delà de la question même de l'agriculture qui mériterait, à mon sens, plus que des sparadraps distribués à un coût très élevé à droite et à gauche et des renoncements que j'espère temporaires. Elle mériterait vraiment une ouverture très large, un large débat qui pourrait avoir lieu, interministériel, sur l'avenir de l'agriculture et de la ruralité et de la nécessaire transition que nous avons à mener.

Je vous remercie tous. Vous êtes tous de belles personnes. J'ai rencontré des gens formidables ici. J'espère que nous resterons en contact à travers ces diverses activités.

Merci et bon courage pour la suite parce que les débats s'annoncent lourds. J'espère que nous aurons enfin des politiques publiques un peu plus stables. Je partage aussi ce qui a été indiqué sur le souhait que les budgets des agences de l'eau ne deviennent pas le tiroir-caisse permanent pour toutes les lubies ou les volontés aléatoires des uns ou des autres au gré de circonstances. Bon vent, bonne mer et merci à tous.

La séance est levée à 13h15.

COMITÉ DE BASSIN

SÉANCE PLÉNIÈRE DU COMITÉ DE BASSIN

Réunion le mardi 13 février 2024

(à 10 h 00 à Espace St Euverte)

Membres et assistants de droit

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	Mme LAMOUR Marguerite
	P	Mme ALEXANDRE Delphine	SIGNÉ	M. UZENAT Simon Mme DELMOULY Véronique
Excusée	A	Mme ARCANGER Jacqueline		
	P	Mme AUBERGER Eliane	SIGNÉ	M. ROUSSEL Pierre
	P	Mme AUBERT Marie-Hélène	SIGNÉ	
Ne déjeune pas	P	M. AUZEMERY Alain	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme BARANGER Hélène		
Excusé	A	M. BARRY Philippe		
	P	M. BEAUDOIN David	SIGNÉ	
	A	Mme BEAUVAL Anne R. par Mme Estelle SANDRÉ- CHARDONNAL	SIGNÉ	M. RIGOULET-ROZE Fabrice
+ chauffeur	P	Mme BERNARD Lydie	SIGNÉ	M. HENRY Philippe
Excusée	A	Mme BERNARD Nathalie		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
<i>Excusée</i>	A	Mme BERTRAND Julie		
<i>Excusée</i>	A	Mme BERVAS Viviane		
	P	M. BLONDET Jacques	SIGNÉ	
	P	M. BOCK François	SIGNÉ	Mme GERVES Valérie
<i>Excusé</i>	A	M. BODENES Jean-Michel		
	P	M. BOISNEAU Philippe	SIGNÉ	M. LE GAL Philippe
<i>Excusé</i>	A	M. BOIVENT Joseph		
<i>Excusée</i>	A	Mme BONNEAU Marie-Thérèse		
	P	M. BONNEFOUS Nicolas	SIGNÉ	
	P	M. BORDEAU Bruno	SIGNÉ	
	A	Mme BOUVET Françoise		
	P	Mme BRENON Catherine	SIGNÉ	
<i>Excusé</i>	A	M. BRIDET Jean-François		
	P	Mme BROCAS Sophie	SIGNÉ	M. DAVID Olivier M. ROBINE Franck
<i>Ne déjeune pas</i>	P	M. BROSSIER Jean-Claude	SIGNÉ	
<i>+ chauffeur</i>	P	M. BRUGERE Didier	SIGNÉ	M. MOELO Didier

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. BRULE Hervé	SIGNÉ	M. DENEUVY Jean-Philippe M. FISSE Eric
	P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	Mme RONOT Corinne
Excusée	A	Mme BUCCIO Fabienne		
	P	M. BURLOT Thierry	SIGNÉ	Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane M. FRECHET Daniel
	P	M. CARTIER Johnny	SIGNÉ	Mme VINCE Agnès M. PUYRAZAT Michel (interim GPM NSN)
Excusé	A	M. CASTANET Philippe		
	P	M. CATHELIN Jean-Louis	SIGNÉ	
	P	Mme CHALOT Marion	SIGNÉ	
+ chauffeur	P	M. CHARPENTIER Arnaud	SIGNÉ	
+ chauffeur	P	M. CHITO Christian	SIGNÉ	
	P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	SIGNÉ	M. BODENES Jean-Michel M. LOUVET Thomas
	P	M. COUTURIER Christian	SIGNÉ	
	P	Mme DARMENDRAIL Dominique	SIGNÉ	
	P	Mme DAVAL Catherine	SIGNÉ	Mme GERARD Faustine
Excusé	A	M. DAVID Olivier		
	P	M. DE BOISSIEU Bertrand	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	Mme DE BORT Clara R. par Mme Claire JANIN	SIGNÉ	M. MASSON Rodolphe Mme LAVAURE Anouk
	P	M. DEGUET Gilles	SIGNÉ	M. ORFEUVRE Jean-Jacques
	P	Mme DELATTRE Flavie	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme DELMOULY Véronique		
Excusé	A	M. DENEUVY Jean-Philippe		
	P	M. DORON Jean-Paul	SIGNÉ	M. MARTIN Lionel
	A	M. DOUCET Claude		
	P	Mme DUBOIS Marielle	SIGNÉ	
Excusé	A	M. DUPUY Paul-Henry		
+ chauffeur	P	M. EL ARRASSE Abdelmajid	SIGNÉ	
	P	M. FAURIEL Olivier		Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine
	P	Mme FELIX Irène	SIGNÉ	Mme BERNARD Nathalie M. MATHIEU Sylvain
	P	Mme FENEON Stéphanie	SIGNÉ	Mme VINCENT Marylise Mme GERARD Barbara
+ chauffeur	P	M. FERRAND Emmanuel	SIGNÉ	M. VALETTE Charles Mme ROUSSET Nathalie
Excusé	A	M. FISSE Eric		
Excusée	A	Mme FISSELIER Maëlle		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. FOUILLET Olivier	SIGNÉ	
	P	Mme FOURTUNE Marion	SIGNÉ	
Excusé	A	M. FRECHET Daniel		
	P	Mme GALLIEN Cécile	SIGNÉ	
	P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme GARAND Annabelle		
	P	Mme GARCON Agnès	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme GERARD Barbara		
Excusée	A	Mme GERARD Faustine		
Excusée	A	Mme GERVES Valérie		
+ chauffeur	P	Mme GIRARDOT-MOITIE Chloé	SIGNÉ	Mme GARAND Annabelle
	P	Mme GODARD DEVAUJANY Isabelle	SIGNÉ	M. JECHOUX Vincent
Excusée	A	Mme GOUACHE Florence R. par Mme Chrystel MEAR- BRENAUT	SIGNÉ	M. GUSTIN Philippe M. CASTANET Philippe
	P	Mme GOUIN Véronique	SIGNÉ	Mme BARANGER Hélène
Excusé	A	M. GRELICHE Eric		
	P	Mme GRIVOTET Françoise	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. GUERET Jean-Pierre	SIGNÉ	
Excusé	A	M. GUILLAUME Pierre		
	P	M. GUITTON Jean-Sébastien	SIGNÉ	
Excusé	A	M. GUSTIN Philippe		
	P	M. GUYON Didier	SIGNÉ	
	A	M. GUYOT Etienne R. par M. Sébastien GOUPIL	SIGNÉ	M. QUERAT Jean-François Mme BUCCIO Fabienne
	P	Mme HAAS Betsabée	SIGNÉ	M. BRIDET Jean-François
Excusée	A	Mme HAMARD Marie-Josèphe		
	P	M. HAUCHECORNE Bertrand	SIGNÉ	
Excusé	A	M. HENRY Philippe		
	P	Mme HERILIER Marie-Jeanne	SIGNÉ	M. MOREL Gilles
	P	M. HERVE Pascal	SIGNÉ	M. BOIVENT Joseph
Excusé	A	M. HUET Gilles		
	P	Mme HUET Solange	SIGNÉ	
	A	M. JALLET Sébastien		
Excusé	A	M. JECHOUX Vincent		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	Mme JORISSEN Virginie	SIGNÉ	M. STOUMBOFF Michel
Excusée	A	Mme KERBORIOU Edwige		
	P	M. LABROUSSE Mathieu	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme LAMOUR Marguerite		
Excusée	A	Mme LAVAURE Anouk		
	P	M. LE CLAINCHE Jean-Claude	SIGNÉ	
	P	M. LE COAT Robert	SIGNÉ	
	A	Mme LE FELIC Anne-Élisabeth		
	P	Mme LE FEUR Sandrine	SIGNÉ	M. LE GOFF Roger
Excusé	A	M. LE GAL Philippe		
Excusé	A	M. LE GOFF Roger		
	P	M. LE MAIGNAN Gilbert	SIGNÉ	
	A	M. LE NILIOT Philippe		
	P	Mme LE QUER Marie-Christine	SIGNÉ	Mme MAHE Laurence Mme BERVAS Viviane
Excusée	A	Mme LE SAINT Florence		
	A	M. LEDEUX Jean-Louis	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Excusé	A	M. LEFRANC Hugues		
	A	M. LEGENDRE Rodolphe		
	P	Mme LEGRAND Marion	SIGNÉ	
	A	M. LEIBREICH Johann R. par M. Yoann LE ROY	SIGNÉ	M. PUYRAZAT Michel
	P	Mme LOUBIERE Delphine	SIGNÉ	
Excusé	A	M. LOUVET Thomas		
Excusée	A	Mme MAHE Laurence		
Excusé	A	M. MARTIN Lionel		
	P	M. MARTINS Elmano	SIGNÉ	
	P	M. MARY Jean-François	SIGNÉ	
Excusé	A	M. MASSON Rodolphe		
Excusé	A	M. MATHIEU Sylvain		
	P	Mme MATHYS Nicole	SIGNÉ	
Excusé	A	M. MENIER Jean-René		
	P	M. MERY Yoann	SIGNÉ	M. GRELICHE Eric Mme FISSELIER Maëlle
Excusée	A	Mme METAYER Béatrice		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	Mme MEZIERE-FORTIN Marie	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane		
	P	M. MILLIERAS Christophe	SIGNÉ	
Excusé	A	M. MOELO Didier		
Excusé	A	M. MOREAU GUY		
Excusé	A	M. MOREL Gilles		
Excusé	A	M. MURZI Lucien		
	P	M. NOGIER Fabien	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme NOGUERA Elise		
	P	M. NOYAU Philippe	SIGNÉ	M. MENIER Jean-René
Excusé	A	M. ORFEUVRE Jean-Jacques		
Excusé	A	M. PAGESSE Pierre		
	P	M. PATEY Philippe	SIGNÉ	
+ chauffeur	P	M. PAVILLON Jean-Paul	SIGNÉ	Mme HAMARD Marie-Josèphe
	P	M. PERROCHON Serge	SIGNÉ	
	P	Mme PERTHUISOT Johanne	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	Mme PEYSSELON Valérie		
	P	M. PIERSON Jean-Paul	SIGNÉ	
	P	M. PIRIOU Jean-Yves	SIGNÉ	M. HUET Gilles
Ne déjeune pas	P	M. PISKOROWSKI David	SIGNÉ	
	A	M. POINSSOT Christophe R. par M. Alain SAADA	SIGNÉ	
	P	M. POINTEREAU Rémy	SIGNÉ	M. PAGESSE Pierre
Excusé	A	M. POIRIER Frédy		
	P	Mme POUPARD Marie-Claire	SIGNÉ	M. GUILLAUME Pierre
Excusé	A	M. PUYRAZAT Michel		
Excusé	A	M. PUYRAZAT Michel (interim GPM NSN)		
	A	M. QUERAT Jean-François		
	P	M. RIEFFEL Jean-Noël	SIGNÉ	M. DUPUY Paul-Henry M. VINCENT Patrick
	A	M. RIGLET Jean-Luc		
Excusé	A	M. RIGOLET-ROZE Fabrice		
Excusé	A	M. RIOL Pierre		
Excusé	A	M. ROBINE Franck		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	Mme ROCHER Isabelle	SIGNÉ	
	P	M. RONDEAU Joseph	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme RONOT Corinne		
	P	Mme ROUFFET-PINON Andrée	SIGNÉ	
Excusé	A	M. ROUSSEL Pierre		
Excusée	A	Mme ROUSSET Nathalie		
	P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ	Mme BONNEAU Marie-Thérèse Mme KERBORIOU Edwige
	A	Mme SEBIRE Laurena		
Excusée	A	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine		
	P	M. SERVANT Luc	SIGNÉ	
	P	M. SOULABAILLE Yann	SIGNÉ	M. MURZI Lucien
Excusé	A	M. STOUMBOFF Michel		
Excusé	A	M. UZENAT Simon		
	A	M. VACHELARD Jean-Luc		
Excusé	A	M. VALETTE Charles		
	A	M. VALLEE Mickaël		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. VAURS Christophe	SIGNÉ	
	P	M. VENDROT Michel	SIGNÉ	
	P	M. VIAL Christophe	SIGNÉ	M. RIOL Pierre
Excusée	A	Mme VINCE Agnès		
Excusée	A	Mme VINCENT Marylise		
Excusé	A	M. VINCENT Patrick		

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	

Présents : 97
Dont représentés : 6
Pouvoirs donnés : 60
Absents : 96

Quorum 1 / 2 de 178 = 89

		ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
	A	M. DINGREMONT Benoît	
	P	M. GUTTON Martin	SIGNÉ
	P	M. LAMOTTE Damien	SIGNÉ
Ne déjeune pas	P	Mme MONNIER Véronique	

Participant également

	NOM	EMARGEMENT
P	Mme BOISSEAU Frédérique	SIGNÉ
P	M. CHAPLAIS Samuel <i>Coordonnateur régional des Fédérations de Bretagne Basse-Normandie Pays de La Loire</i>	SIGNÉ
P	M. CHOUMERT Guillaume	SIGNÉ
P	M. JEGOU Jean-Luc <i>Directeur général des Services</i>	SIGNÉ
P	M. RIDEAU Rodolphe <i>Technicien gestion territoriale de l'eau et des milieux aquatiques</i>	
P	M. WALCH Laurent <i>DRAAF CVL</i>	SIGNÉ

Agence

	NOM	EMARGEMENT
P	M. BALANGE David	SIGNÉ
P	Mme BEAUCHAINE Magali	SIGNÉ
P	Mme BLANQUART Stéphanie	SIGNÉ
P	M. BROCHIER Christophe	SIGNÉ
P	Mme DORET Bernadette	SIGNÉ
P	M. GILLIARD Hervé	SIGNÉ
P	Mme JULLIEN Céline	SIGNÉ
P	M. JULLIEN David	SIGNÉ
P	Mme JULLIEN Edwige	SIGNÉ

	NOM	EMARGEMENT
	P Mme LAUB Anaïs	SIGNÉ
	P M. MARQUES Rémy	SIGNÉ
	P M. MERCIER Yannick	SIGNÉ
	P M. MORARD Valery	SIGNÉ
	P M. MORVAN Jean-Pierre	SIGNÉ
	P M. PLACINES Jean	SIGNÉ
	P Mme PRIOL Morgan	SIGNÉ
	P Mme PROCHASSON Vanessa	SIGNÉ
	P Mme ROBILIARD Marion	SIGNÉ
	P Mme SOMMER-HALTER Sandrine	SIGNÉ
	P Mme VASSEUR Véronique	SIGNÉ